

LE DEVOIR

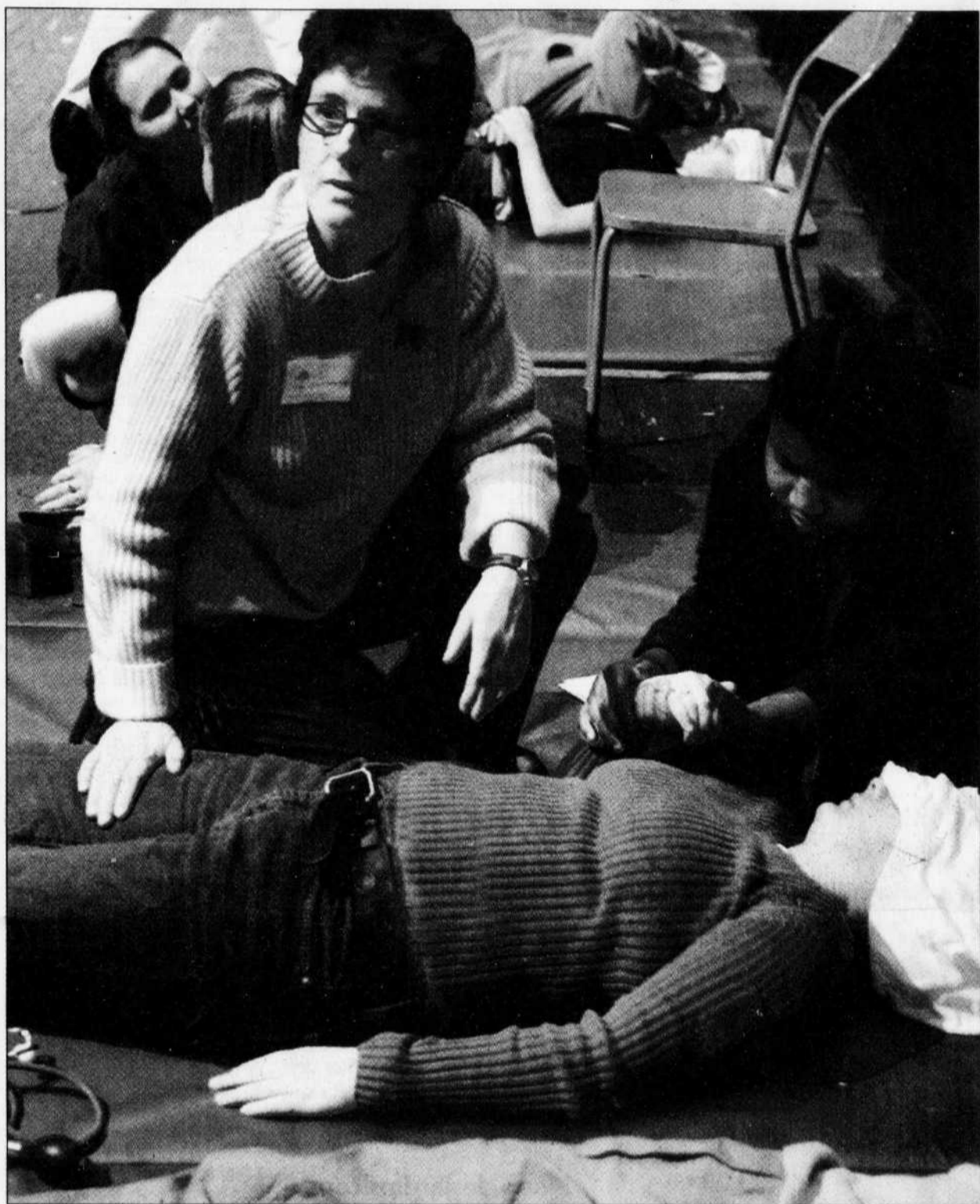


LE MONDE
Les travaillistes, déchirés,
disent oui à Sharon
Page B 5

CULTURE
Une Politique et une Loi du
patrimoine culturel d'ici un an
Page B 8



Unis contre la méningite



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ALLONGÉE sur le sol de la cafétéria, cette étudiante de la polyvalente Massey-Vanier, de Cowansville, reste sous surveillance après avoir été vaccinée contre la méningite. 65 infirmières, quatre pharmaciens et une trentaine de bénévoles se sont mobilisés dans le cadre d'une vaste opération de vaccination menée auprès des 3000 personnes qui fréquentent l'établissement. Celles-ci ne sont pas pour autant hors de danger: le vaccin ne devenant efficace qu'après dix jours, il se pourrait que d'autres cas d'infection au méningocoque soient recensés d'ici à la fin de la semaine. Nos informations en page A 3.

Legault n'hésitera pas à évaluer les enseignants

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR



Les enseignants pourraient se heurter aux principes d'«imputabilité» du ministre de l'Éducation, qui affirme vouloir se plonger dans l'épineux dossier de l'évaluation du personnel si les données que les écoles lui soumettent dans les plans de réussite ne le satisfont pas.

Alors qu'il présente aujourd'hui un premier bilan des plans de réussite exigés des 3000 écoles primaires et secondaires du Québec, le ministre François Legault affirme qu'il mettra le pied jusque dans «le terrain miné» de l'évaluation du personnel si c'est ce qu'il faut pour assurer la réussite du plus grand nombre. «Il va falloir que l'école soit assez mature pour agir en conséquence s'il y a un problème avec une partie du personnel», a-t-il expliqué lors d'un entretien avec *Le Devoir* la semaine dernière.

«Si dans une école il y a un problème avec le personnel, il va falloir être capable de se le dire en pleine face et d'examiner différentes solutions. Il va falloir être capable d'al-

ler jusque-là. C'est un terrain miné, mais c'est essentiel pour moi si on veut arriver à quelque chose au Québec», martèle François Legault, pour qui la décentralisation des pouvoirs, un nouveau courant qui vise à pourvoir les écoles d'un plus grand nombre de responsabilités, devra toujours s'accompagner d'une certaine obligation de rendre des comptes.

«De plus en plus, je vais décentraliser la façon dont sont financées les commissions scolaires en leur disant: "Vous faites ce que vous voulez avec l'argent. Par contre, vous allez rendre des comptes au gouvernement." Et les plans de réussite, c'est le premier pas dans cette direction, mais pas le dernier.»

VOIR PAGE A 4: LEGAULT

Lire aussi en pages A 4 et A 5

- Quand la réforme suscite l'enthousiasme
- Mexique: Dessine-moi une école

LE MONDE

Ex-Yougoslavie: le TPI condamne deux dirigeants pour crimes de guerre
Page B 5

Feu vert à la médecine familiale

Marois reste floue quant au financement

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Faisant écho à la proposition-clé du rapport Clair, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a annoncé hier que Québec proposera la création de groupes de médecins de famille, accessibles sept jours sur sept, 24 heures sur 24 dans toutes les régions du Québec d'ici à 2004. L'idée d'une caisse-vieillesse reste cependant en suspens, Québec se donnant encore quelques mois pour décider de sa pertinence.

Tel est le cœur de la réponse donnée hier par la ministre de la Santé aux propositions du volumineux rapport de la Commission Clair, dévoilé en janvier dernier. Présidée par Michel Clair, ex-ministre du Revenu, la commission avait fait de la réorganisation des services médicaux de base la pièce maîtresse de

VOIR PAGE A 10: MAROIS

■ Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 8: Le testament Marois

INDEX

Annonces.....	A 2	Idées.....	A 9
Avis publics..	B 4	Monde.....	B 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 4
Culture.....	B 8	Météo.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 7

Landry pourrait gouverner jusqu'en 2003

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

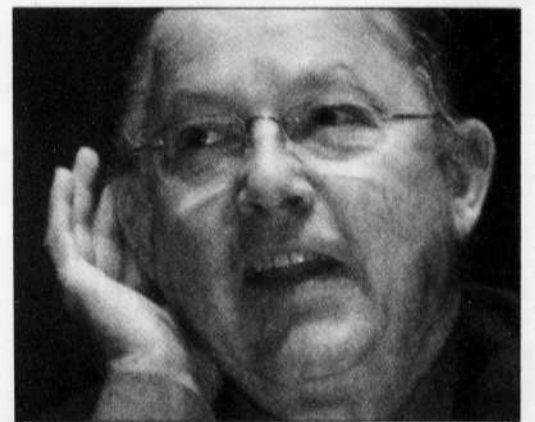
À quelques jours de son accession à la fonction de premier ministre du Québec, Bernard Landry n'envisage pas d'élections hâtives.

«Nous ferons des élections quand nous les croirons voulues et utiles démocratiquement à la population. Ce moment n'est pas fixé encore et les gens n'aiment pas les élections inutiles et les gens n'aiment pas non plus qu'il y ait un déficit démocratique. On arbitrera entre

ces deux données», a déclaré M. Landry. Ce dernier n'entend vraisemblablement pas se laisser bousculer ni pour la date des élections ni pour la reprise des travaux à l'Assemblée nationale. Les dernières élections provinciales remontent à 1998. M. Landry pourrait donc choisir de gouverner jusqu'en 2003.

Pour ce qui est de la composition du conseil des ministres, on parle davantage pour l'instant dans l'entourage de M. Landry d'un mini-remaniement,

VOIR PAGE A 10: LANDRY



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Bernard Landry sera couronné premier ministre du Québec en fin de semaine.

PERSPECTIVES

L'autre scandale

La Cour supérieure a donné raison au ministère public hier en obligeant Maurice Boucher à demeurer en isolement à la prison Tanguay dans l'attente de son procès pour le double meurtre de gardiens de prison (voir autre texte ci-contre). En réclamant sa réintégration dans une prison normale, l'homme fort des Hells Angels a déclenché une vague d'indignation chez les bons gens. Et s'il fallait chercher les scandales ailleurs?

«**D**e quoi se plaint-il? Pauvre petit, il s'ennuie? "Mom" file un mauvais coton?» Les commentaires entendus en vrac la semaine dernière comme un rumeur persistante après que le redoutable membre des Hells Angels Maurice Boucher se fut adressé à la Cour supérieure pour que ses conditions de détention soient modifiées oscillaient de la rage au cynisme.

Les railleries sont tombées toute la semaine sur M. Boucher comme une pluie de balles sur un motard. Un public vindicatif a condamné le chef des Nomads pour l'ensemble de son œuvre même si, dans les faits, Maurice Boucher est innocent des meurtres de deux gardiens de prison jusqu'à preuve du contraire. Pire, il a été ac-

quitté une première fois de ces charges à l'issue d'un premier procès où la Couronne n'a pu offrir mieux au jury que le témoignage d'un délateur, Stéphane Gagné, lui-même reconnu coupable d'avoir exécuté les agents de paix morts sans raison. Il aurait agi sur les ordres de Maurice Boucher.

En raison du statut unique de M. Boucher au sein du monde interlope, les autorités carcérales ont choisi de le placer en isolement. Le juge Kevin Downs estime que cela est justifié. L'indignation populaire devrait s'arrêter là. La cause de Maurice Boucher devrait même nous rassurer sur l'intégrité d'un système de justice qui s'applique à



Brian Myles

VOIR PAGE A 10: SCANDALE

Boucher restera incarcéré à Tanguay

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Maurice Boucher a perdu hier une première manche de sa bataille pour regagner une prison normale. Il restera en isolement à Tanguay dans l'attente de son procès selon une décision de la Cour supérieure.

Le chef des Nomads, l'escouade de guerre des Hells Angels, occupe seul une cellule d'une aile déserte de la prison pour femmes de Tanguay depuis son arrestation pour les meurtres de deux gardiens de prison.

Depuis son retour entre les murs et barreaux, le 10 octobre, M. Boucher a bénéficié de 26 heures de visite au parloir et d'une heure de visite avec contacts en salle surveillée. Le reste du temps, il n'a presque aucun contact humain même s'il jouit d'un accès illimité au téléphone de 7h30 à 22h30.

Maurice Boucher se gave de croustilles et de tablettes de chocolat, il ne fait plus d'exercice et ne se soucie guère de son hypertension. Dans son rapport d'expertise, le psychiatre Louis Morissette a dressé un triste portrait du guerrier. Il se sent à la fois «impuissant et inutile» en prison; il a l'impression d'être surveillé

VOIR PAGE A 10: BOUCHER

■ Lire aussi en page A 7: Les corps policiers créent un service de renseignement

LES ACTUALITÉS

La sécurité au Sommet de Québec

Gare aux excès de zèle, prévient le NPD

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Tout déploiement excessif des mesures de sécurité au Sommet de Québec portera atteinte au droit à la liberté d'expression, s'inquiète la leader néo-démocrate Alexa McDonough.

Flanquée de deux de ses collègues, Mme McDonough a déclaré qu'à ses yeux, les mesures de sécurité proposées, comprenant un périmètre de sécurité de quatre kilomètres, sont déraisonnables.

Elle estime que les manifestants, qu'on veut éloigner des chefs d'État, ont le droit d'être vus et entendus. Aussi a-t-elle demandé, dans un souci de «transparence», au Solliciteur général, Lawrence McAulay, de différer les dispositifs mis en place par les forces de l'ordre. La GRC relève du Solliciteur général.

«C'est une question d'équilibre. Ils ont la responsabilité de protéger les visiteurs qui viennent dans notre pays et qui participent aux discussions mais ils doivent aussi protéger le droit des citoyens de manifester pacifiquement», a-t-elle soutenu en conférence de presse.

Dans un parallèle avec l'incident du poivre de Cayenne au sommet de l'APEC, à Vancouver, il y a quelques années, le député de Burnaby-Douglas, Svend Robinson, a pour sa part déclaré que les autorités gouvernementales et municipales de Québec et de Sainte-Foy font tout pour étouffer les manifestations et la «dissension».

«Ce qu'on voit dans les préparatifs en vue du Sommet à Québec, c'est une attaque contre la démocratie, la liberté d'expression, une attaque profonde contre les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés», a-t-il soutenu.

Pour bien symboliser leurs interventions, Mme McDonough, M. Robinson et le porte-parole du parti en matière de justice, Bill Blaikie, se sont présentés à la presse avec un foulard couvrant leur visage en guise de protestation contre des arrêtés municipaux des villes de Québec et de Sainte-Foy.

Sainte-Foy vient de décréter que les forces policières pourront arrêter quiconque qui se couvre le visage d'un foulard pendant les activités du Sommet. La Ville de Québec s'est dotée d'un arrêté semblable.

Selon Mme McDonough, ces mesures envoient un mauvais message. «Il y a des gens qui portent le foulard pour des raisons culturelles ou traditionnelles. Si je me couvre le visage, je désobéis à la loi», s'est-elle indignée.

La multiplication des amendements

Don Boudria rappelle le président de la Chambre à ses devoirs

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement libéral a envoyé un avertissement hier au président de la Chambre des communes en lui «rappelant» qu'il avait non seulement le droit mais le devoir de refuser les amendements «inutiles» aux projets de loi proposés par les partis d'opposition.

Ces derniers ont immédiatement désapprouvé le geste, y voyant une tentative de restreindre encore plus leur droit de parole. Sans compter que le gouvernement, disent-ils, place ainsi la présidence, qui doit être non partisane, dans une position délicate en la forçant à faire ce qu'elle a toujours hésité à faire.

La motion déposée hier par le leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, rappelle que le président a le pouvoir de choisir les amendements qui seront votés par les députés et que, dans l'exercice de ce pouvoir, il ne doit pas choisir «une motion ou une série de motions à caractère répétitif, frivole ou abusif ou de nature à prolonger inutilement les délibérations».

M. Boudria a insisté qu'il ne modifiait pas le règlement en vigueur. «Je réitère l'autorité du président qu'il a toujours eue, a-t-il déclaré au Devoir. Avec le temps, la jurisprudence a fait en sorte que ce pouvoir de la présidence s'est effrité. Avec le vote, on va réaffirmer tout cela.»

Résultat de cet effritement selon lui: l'opposition a réussi à «prendre en otage» le parlement. Ainsi, le Parti réformiste, qui était contre l'accord avec le peuple Nisga'a, avait déposé en décembre 1999 469 amendements, forçant la tenue d'un vote de 42 heures. Quelques mois plus tard, le Bloc québécois y allait de 411 amendements — et 36 heures de vote — pour retarder l'adoption de la loi sur la clarté référendaire. Juste avant le déclenchement des élections, le Bloc avait réussi à empêcher de facto le vote sur la Loi sur les jeunes contrevenants en déposant 3000 amendements.

L'opposition ne cache pas que le dépôt d'une tel-

la quantité d'amendements (parfois demandant de remplacer une virgule par un point-virgule) est une tactique et ne relève pas toujours d'une volonté d'améliorer le projet de loi. Mais les partis claiment que c'est le seul moyen d'être entendu qui leur reste et que le gouvernement de Jean Chrétien n'a que lui-même à blâmer. Depuis son arrivée au pouvoir, en 1993, les libéraux ont limité le débat 69 fois, dont celui sur le premier projet de loi de la nouvelle législature.

L'allianciste Ken Epp a fait remarquer que le gouvernement ne s'attaquait pas «à la racine du mal», soit le fait que les parlementaires n'ont pas l'impression d'avoir «suffisamment de débats».

Le leader parlementaire néo-démocrate Bill Blaikie déplore que cette motion, qui facilitera le travail du gouvernement, ne soit pas accompagnée d'une concession équivalente pour l'opposition. «On agit comme un dictateur plutôt que comme un réformateur.»

Du côté du Bloc québécois, on déplore que la motion attaque l'indépendance de la présidence de la Chambre. «[Le gouvernement] force le président à assumer cette responsabilité [de sélection des amendements], a expliqué le leader parlementaire Michel Gauthier. Il se donne lui un argument pour plaider très fort auprès du président ou pour faire des interventions en dehors de la Chambre. Il crée une obligation pour le président.»

Même constat du côté des conservateurs. «Le président ne peut pas recevoir d'ordre du gouvernement, fait remarquer le whip Rick Borotsik, et il voit que les partis de l'autre côté de la Chambre sont opposés. On aurait dû laisser les choses telles qu'elles sont.»

Le président de la Chambre pourrait toujours passer outre cette motion et perpétuer la pratique d'accepter tous les amendements. Le président, Peter Milliken, n'a pas voulu parler au Devoir hier. Mais M. Boudria a clairement indiqué qu'il ne serait pas possible pour le président de faire fi de la motion. Mais il insiste sur le fait que son geste n'est pas une menace et qu'il n'avait pas de pouvoir sur la présidence.

Fièvre aphteuse

L'Europe s'affole

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — Menacée par la fièvre aphteuse qui s'étend en Grande-Bretagne et confrontée à la colère grandissante des éleveurs touchés par l'épizootie de la vache folle, l'Europe fait désormais face à une «des pires crises agricoles de son histoire», assurait hier un fonctionnaire européen.

Le ministre britannique Nick Brown a manqué la rencontre de ses homologues européens réunis à Bruxelles pour tenter de surmonter des divergences apparemment inconciliables sur la gestion financière de la crise de la vache folle. Pour lui, il y avait plus urgent encore: il s'est présenté devant la Chambre des Communes afin de faire le point sur l'épizootie de fièvre aphteuse qui s'étend malgré les mesures draconiennes prises depuis plusieurs jours. M. Brown a révélé la découverte de cinq nouveaux foyers, tandis que des milliers de bêtes étaient livrées aux flammes dans l'espoir d'endiguer la maladie.

Douze fermes ou abattoirs sont désormais infectés par l'épidémie, qui a peut-être traversé la Manche en dépit de la fermeture des mercredi dernier des frontières de l'Europe à toutes les exportations de viande et de produits laitiers en provenance de Grande-Bretagne.

Face au danger, l'Allemagne a annoncé qu'elle allait abattre tous les moutons importés au cours des huit dernières semaines de Grande-Bretagne. Et la Suisse a interdit à son tour toute importation de bêtes ou de viande britanniques.

Selon un officiel britannique à Bruxelles, les ministres européens de l'Agriculture ont apporté hier leur «soutien total» aux mesures prises par Londres et manifesté leur «sympathie». Mais l'épidémie de fièvre aphteuse a pesé sur les débats du Conseil agricole. Pour contrer la demande de la France d'aides directes aux éleveurs menacés de faillite par la crise de la vache folle, certains pays arguent du fait que les Britanniques s'engouffraient dans la brèche pour réclamer eux aussi des aides directes en faveur de leurs éleveurs.

La Grande-Bretagne, déjà montrée du doigt pour être à l'origine de la maladie de la vache folle, a promis la plus grande transparence à ses partenaires européens sur l'épizootie de fièvre aphteuse qui l'accable désormais. Les autorités britanniques «identifient de toute urgence toutes les exportations en provenance de régions à risque vers nos partenaires européens depuis le 1^{er} février», a ainsi assuré M. Brown.

20

II EV 23456

REER Desjardins

Mon argent travaille pour mon avenir.

Offrez-vous rendement et souplesse! Le DUO REER Desjardins combine le potentiel de rendement supérieur des marchés internationaux de l'Épargne à terme Gestion active et un taux exceptionnel garanti sur une Épargne rachetable. Cette dernière peut être réinvestie en tout temps pour profiter des occasions du marché. Demandez tous les détails à votre conseiller Desjardins.

6,50%*

www.desjardins.com
1 800 CAISSES

*Taux de l'Épargne rachetable de 14 mois, sujet à changement sans préavis, lorsque ce placement est jumelé à une Épargne à Terme Gestion active de 5 ans. Les primes sont non cumulatives. Offre d'une durée limitée pour un investissement minimal de 10 000\$. Autres DUOS offerts pour un investissement minimal de 5 000\$.

Téléphone: 985-3322

Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:

petitesannonces@ledevoir.com

I · N · D · E · X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PLATEAU - Gr. cottage 2 100 p.c., cour 1 000 p.c., 3 alc. + bur., 2 s.b., poss. stat., foyer, terrasse. 389 000\$. Agente s'abstenir (514) 521-5181

103

CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

DOMAINE ANDRÉ-GRASSET, 4^{es} dans duplex. Bonne constr. Excellente occasion. (514) 352-3689

VARENNES Secteur paisible et recherché, condo de construction supérieure, 2 c.c., foyer, grande s. de bain, planchers "flottants" et en céramique. Décoré avec soin. Ce beau s'offre à vous. (450) 652-6677 (450) 449-5032

121

ESTRIE

MEMPHREMAGOG Bord du lac 230' sur plus de 4 acres de prairies et de pins, superbe résidence d'architecte, grand séjour avec mezz. et foyer, s. à manger, cuisine tout confort, 3 c.c., 2 s. de b., 2 w.c., garage et s.s. spa/eux. Entièrement aménagé. Ensemble neuf de grande qualité. Prêt à habiter 490 000\$ 011-33-4-93-66-02-59 (avant 15h)

132

CHALET

LAC ORFORD, Chalet luxe à vendre, ski, randonnées, tennis, plage. (450) 347-6494, (450) 357-4728

134

FERMES, FERMETTES, TERRES

FERMETTE, 8 arpent, St-Bonaventure, accès rivière. (819) 396-3856

135

TERRAINS

ESTEREL, LAURENTIDES, 306 acres de terrain. Idéal pour promoteur. (514) 216-7678

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

BOUL. ST-JOSEPH, coquet 5 1/2 rénové, pl. bois, boiserie d'origine, 4 électros. Libre. 598-1261

LOCATION TEMPORAIRE 4 mois avril à août, AHUNTSIC, haut duplex, 4 pièces fermées, spacieux, entièrement meublé. 389-9385

MONTREAL-NORD, grand 4^{es}, 2 ch., stat., Balcon, locker, près tous services. (514) 389-9965

N.D.G., 9 1/2, boiserie, planchers vernis, entrée lav./sech. Libre imm. 9005 chauffé. De plus, 6 1/2 pour 1^{er} juillet. 486-0664

OUTREMONT Laurier de l'Épée, gr. 6 1/2 dans immeuble de prestige, 2e, pl. bois franc, entrée lav./sech., 2 s. de b. 1 800\$ eau chaude incl. 381-8804

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU, rue St-André, 6 1/2, r. de c., entrée lav./sech., cour aménagée, frais peint. 1^{er} mars. 800\$. 528-7751(soir)

ST-URBAN/LIÈGE, 5 1/2 refait à neuf, proximité du parc Jarry et 3 mètres. 700\$. Libre. 382-1113

Udém, 7 pcs, 1 950 p.c., 3 alc., 2 s. d'eau, très clair et calme. Avril. 1 500\$ 593-4701, 722-6706

Udém, gr. 8 1/2, 2e, entrée privée, 4 c.c., 2 s. de b., bois franc, stat. int., entrées lav./sech/vais. Juillet ou Août. 1600 \$ chauffé, eau chaude. 738-1244, 737-7778, 998-0755.

YVELS ST-LAURENT Superbe 5^{es} chauffé, 2^e, très calme, stat 800\$. (514) 744-5108

163

OFFRE À PARTAGER

NDG - Beau 4^{es} ensol. déserté la semaine. Idéal pour n.f. cherchant un pied-à-terre à Montréal (du lundi au vendredi) ou pour écrivain cherchant un appartement-atelier. Prox. métro et autoroute Décarie. 390 \$/m. avec stat. int. (514) 481-0198 (fin sem.), (819) 562-5301 (sem.)

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

MAISON DE VILLE, 4 étages, centre-ville, bâtiment historique. Bail 2 ans ou +. Meublé ou non. 2 500\$/m. Réf. (514) 284-2080

170

HORS FRONTIÈRES À LOUER

PROVENCE - Vue sur mer, condo 2 c.c., grand balcon. (514) 276-9066, (514) 735-0220 soir

176

CHALETS À LOUER

LAC QUAREAU, bord de lac, 4 alc., ski, sports nautiques, golf. Mois/ saison ou année. (514) 276-6437

ST-JULES

15 min. de Carleton en Gaspésie, 2 c.c., tout équipé, lac privé, raménagé, pédalo, bateau. 10 minutes rivière à saumon (Cascapédia). (418) 392-4352 (soir)

190

GARAGES, PARKING

STATIONNEMENT EXTÉRIEUR 4565, Christophe-Colomb 985-3399(jour) 522-6229(soir)

307

LIVRES ET DISQUES

LIBRAIRIE D'EXPÉRIENCE achète à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142

327

PHOTO, CINÉ

NIKON Téléobjectif 300mm f2.8 ED AIS. Focus manuel. 1200 \$ incluant accessoires. 270-6569 Jacques Nadeau (soir)

440

SERVICES DOMESTIQUES

OUTREMONT, gouvernante pour s'occuper de 2 enfants de 3 1/2 et 11 ans. Prendre entière charge de la maison (tâches domestiques etc.). Excellente cuisinière. Jeune, dynamique, non-fumeuse. Doit posséder sa voiture. Réside 5 jours/sem. Références requises. 739-6655

450

EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS(TRICES) vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. Milieu informatisé. De 45 000\$ à 90 000\$/année. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO. (416) 975-5252 poste 477.

522

TRAITEMENT DE TEXTE

FERAIS CHEZ MOI soirs et fins de semaine travaux de traitement de texte 762-6777

530

COURS

ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h/2005. Privé. 489-3801

546

CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

AFRICAIN voyant-medium spécialiste en amour. Chances en affaire, justice. Résultats rapides. 278-4237

PROF. CHEICK médium, retour être cher 72 h., protection, chance, jeux, concours, magir. 842-7097

575

DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électroniques. Assurance complète. 253-4374

695

AUTOMOBILES

LAND ROVER DISCOVERY 99 blanche, toute équipée, int. cuir beige. Balance de location juin 2002. 38 000\$. Garantie pare-choc à pare-choc. 900\$/mois 931-9475, poste 101 (jour)

DÉCÈS

À MONTRÉAL, le 23 février 2001, à l'âge de 60 ans, est décédé Mme Lise Dufresne, fille de feu Laurette Gariépy et de feu Paul Dufresne (Colombe Lussier), et conjointe de feu Arsen Blakely. Elle laisse dans le deuil ses fils Frédéric (Claudine Émond), Philippe (Sandra Provencal), Clément (Sophie Dionne) et Bernard ainsi que leur père Guy Gilbert, ses petits-enfants Étienne, Alexis et Camille Gilbert, sa soeur Nicole Dufresne (Pierre Legault) ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances à l'église St-Viateur d'Outremont 30 minutes avant le début de la cérémonie qui aura lieu le 1^{er} mars 2001 à 11 heures. Au lieu de fleurs, des dons au centre des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame (Fondation Palli-Amis), où elle a oeuvré nombre d'années en tant que bénévole, seraient appréciés. Direction funéraire Alfred Dallaire.

DÉCÈS

À MONTRÉAL, le 23 février 2001, à l'âge de 60 ans, est décédé Mme Lise Dufresne, fille de feu Laurette Gariépy et de feu Paul Dufresne (Colombe Lussier), et conjointe de feu Arsen Blakely. Elle laisse dans le deuil ses fils Frédéric (Claudine Émond), Philippe (Sandra Provencal), Clément (Sophie Dionne) et Bernard ainsi que leur père Guy Gilbert, ses petits-enfants Étienne, Alexis et Camille Gilbert, sa soeur Nicole Dufresne (Pierre Legault) ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances à l'église St-Viateur d'Outremont 30 minutes avant le début de la cérémonie qui aura lieu le 1^{er} mars 2001 à 11 heures. Au lieu de fleurs, des dons au centre des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame (Fondation Palli-Amis), où elle a oeuvré nombre d'années en tant que bénévole, seraient appréciés. Direction funéraire Alfred Dallaire.



DUFRESNE, LISE

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

Immobilier Résidentiel

140\$ pour UN MOIS
Annoncez votre propriété à vendre ou à louer pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 140\$.

40^e la ligne supplémentaire. L'annonce est annulée en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.

LES PETITES ANNONCES
985-3344 LE DEVOIR

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CONCOURS



Pour participer
vous adresser
au responsable
du concours de
votre collège



Chantal Hébert

Le devoir de réserve

Le vœu de silence politique prononcé la semaine dernière par Lucien Bouchard à l'occasion de son discours d'adieu à l'Assemblée nationale a l'insigne mérite de permettre au premier ministre sortant de joindre l'utile et l'agréable.

La vocation lucrative que M. Bouchard cherche ouvertement à donner aux dernières années de sa vie professionnelle est incompatible avec un statut de champion souverainiste en réserve de la nation.

Il n'y a guère d'appétit dans le secteur privé à Montréal, au Canada ou ailleurs en Amérique du Nord pour un associé-vedette ou un membre de conseil d'administration qui risquerait de se transformer en messie indépendantiste au premier déclin référendaire.

Ceux qui en doutent n'ont qu'à se souvenir que, dans son incarnation de chef du camp du Oui en 1995, M. Bouchard était devenu l'ennemi public numéro un de l'opinion canadienne. Déjà, les milieux d'affaires rêvaient de l'occuper à autre chose, histoire d'écarter des affaires publiques celui que l'on voyait comme la principale menace présente, passée et à venir à l'unité canadienne.

Dans cet esprit, le devoir public de réserve auquel entend s'astreindre Lucien Bouchard a des odeurs d'obligation privée.

Cela dit, s'il s'en tient à ses résolutions, M. Bouchard ne sera pas le premier ténor souverainiste à se garder à l'écart du débat Canada-Québec. Pierre-Marc Johnson a fait de même, une décision qui l'a bien servi à l'époque du dernier référendum alors que le camp du Non était dirigé par son propre frère...

En marge de considérations strictement personnelles, M. Bouchard a également eu le genre de parcours susceptible de convertir n'importe qui aux vertus oubliées du devoir de réserve.

En treize ans, le premier ministre sortant s'est mis en ménage politique à deux reprises, pour chaque fois subir les humeurs d'une «belle-mère» déterminée à mettre son grain de sel dans la sauce du gouvernement dont il faisait partie.

À ce sujet, tout le monde a encore en mémoire les crises d'urticaire que les interventions récurrentes de Jacques Parizeau avaient le don de provoquer chez son successeur. Tout au long de sa présidence du Parti québécois, il a dû composer, souvent plus mal que bien, avec l'ombrage de M. Parizeau.

Mais ce sont les sorties percutantes de Pierre Trudeau contre les Accords du lac Meech qui auront eu l'influence la plus déterminante sur le cours de la carrière de M. Bouchard puisque l'échec constitutionnel qui en a résulté aura mené tout droit à sa rupture d'avec le gouvernement de Brian Mulroney.

Fort de ces deux expériences difficiles, Lucien Bouchard est mieux placé que quiconque pour savoir combien les interventions en direct de l'au-delà politique ont le don de métamorphoser des gouvernements dynamiques en statues de sel.

Cela dit, d'autres avant M. Bouchard se sont promis d'observer un devoir de réserve pour se raviser par la suite.

C'est le cas de Brian Mulroney qui rate de moins en moins d'occasions de se manifester publiquement pour taper sur les doigts de Jean Chrétien.

Dans la capitale fédérale, c'est une tendance qui inquiète davantage depuis qu'à Washington le clan Bush a repris le contrôle de la Maison-Blanche.

Connaissant les liens d'amitié qui unissent M. Mulroney au nouveau président américain et à sa famille, on se demande qui, du premier ministre canadien actuel ou de son prédécesseur, aura meilleure audience auprès de la nouvelle administration républicaine.

Déjà, à l'occasion de la première rencontre Chrétien-Bush, certains ont soupçonné M. Mulroney d'avoir glissé à l'oreille du président sa petite pointe sur les parties de pêche qu'il se promet d'avoir avec Jean Chrétien.

Lorsqu'il était dans l'opposition, M. Chrétien avait impitoyablement raillé l'habitude qu'avait pris Brian Mulroney d'aller taquiner le poisson avec George Bush père, jurant à qui voulait l'entendre qu'on ne l'y prendrait pas...

On peut cependant croire que c'est le traitement singulièrement cavalier qu'il a subi aux mains du gouvernement Chrétien dans l'affaire Airbus qui a d'abord amené M. Mulroney à sortir de sa réserve pour faire le procès de sa succession.

À voir l'hommage amical que le chef libéral Jean Charest a rendu à Lucien Bouchard la semaine dernière, on peut croire qu'on n'assistera pas à ce genre de règlement de comptes entre ces deux anciens collègues.

Qui sait si, avec le temps, M. Bouchard n'en viendra pas à reconnaître davantage sa succession en Jean Charest qu'en Bernard Landry?

En attendant, en promettant de se garder ses distances du débat politique, il fait peut-être un plus grand cadeau de départ au chef libéral qu'à son successeur péquiste.

S'il devient un jour premier ministre, Jean Charest aura de meilleures chances de réaliser son programme, y compris son projet d'asseoir la relation Québec-Canada sur de nouvelles bases, s'il n'a pas à se soucier d'être désavoué par Lucien Bouchard au détour du premier tournant politique.

C'est d'autant plus précieux que, contrairement à Jacques Parizeau ou Brian Mulroney, l'influence politique posthume de M. Bouchard ne se limiterait vraisemblablement pas à un cercle de loyaux disciples.

Comme Pierre Trudeau l'avait fait à l'échelle canadienne, Lucien Bouchard tire sa révérence de la scène politique québécoise alors qu'il dispose encore d'un auditoire plus large que la seule clientèle de son récent parti.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star.

Méningite

Québec est sur le qui-vive

Il n'y a pas d'épidémie prévisible en dépit des inquiétudes suscitées par les quatre cas recensés à Cowansville

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Tandis que l'on entreprenait hier la vaccination des 3000 personnes qui fréquentent la polyvalente Massey-Vanier de Cowansville, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, écartait l'idée de déclencher une campagne généralisée de vaccination contre la méningite. Elle confirmait cependant que les Directions de la santé publique étaient «sur un pied d'alerte» dans toutes les régions du Québec, surveillant d'éventuels cas de méningite. C'est ce qu'elle a annoncé hier lors d'une conférence de presse à Montréal portant sur les orientations ministérielles en matière d'organisation et de financement des soins de santé.

«Le nombre de cas de méningite a augmenté en février comparativement à l'an dernier», a déclaré Luc Boileau, directeur de la santé publique de la Montérégie. Encore hier, deux cas auraient été signalés, l'un à Sainte-Foy et l'autre à Trois-Rivières. «Pour le moment, on ne parle pas d'une situation d'épidémie. Mais s'il devait y avoir une augmentation continue du nombre de cas, là il faudrait revoir cette décision.»

Le Dr Boileau a été le maître d'œuvre de l'opération de vaccination qui se termine aujourd'hui dans la cafétéria de la polyvalente, où l'on a recensé quatre cas de méningite en moins d'une semaine. Pour l'année 2000, on en comptait cinq dans la région sur la quarantaine de cas comptabilisés dans la province. Dans le contexte actuel, les quatre étudiantes ne se côtoyaient pas et ne fréquentaient pas le même autobus scolaire, ce qui laisse croire que l'école est le foyer d'infection.

Dans le cadre de la vaste opéra-

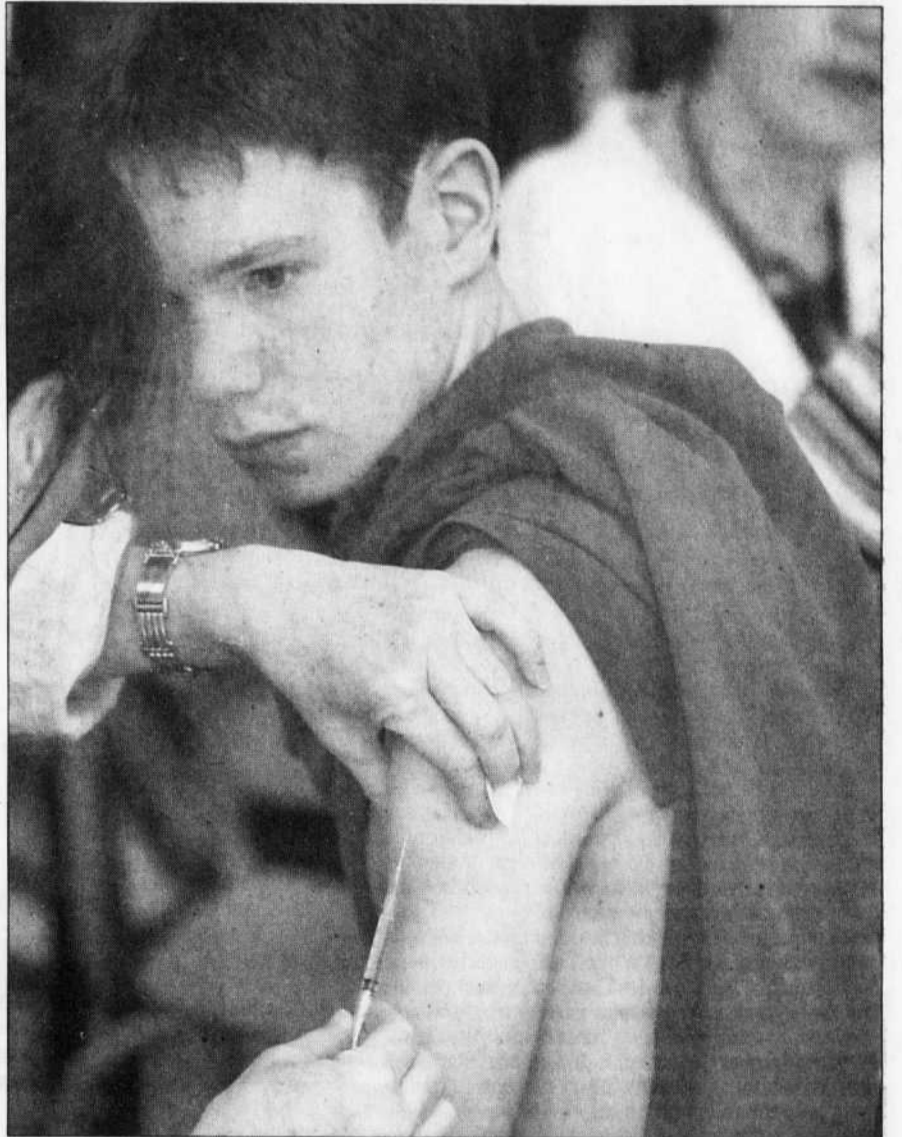
tion de vaccination qui a nécessité l'intervention d'une soixante d'infirmières, tout le personnel de l'école et les élèves ont donc été immunisés et doivent prendre des antibiotiques pour casser le risque de transmission. Ils ne sont toutefois pas encore hors de tout danger. L'incubation de la bactérie durant de quatre à sept jours et le vaccin ne prenant effet que 10 jours après son inoculation, il se peut que d'autres cas se manifestent d'ici à la fin de la semaine. «Nous demandons à chaque personne d'être prudente avec son état de santé et de se présenter à la clinique en cas de doute», a-t-il dit.

Le taux de mortalité se chiffre dans les 10 % à 15 % et les personnes atteintes peuvent souffrir de «conséquences épouvantables», rappelle-t-il. La bactérie qui se localise surtout dans les méninges, d'où son nom, s'infiltrer en premier lieu dans le système sanguin, elle peut donc causer des dommages permanents au cerveau, s'attaquer au cœur, aux reins et aux poumons, par exemple. L'infection se manifeste par une forte fièvre, souvent accompagnée de maux de tête, nausées, vomissements et de petites tâches sur le corps.

Depuis l'annonce de la contagion vendredi dernier, la population locale prend l'affaire au sérieux. L'achalandage de l'urgence de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins a augmenté de 25 % cette fin de semaine.

Deux des quatre adolescentes ont obtenu leur congé. Les deux autres reposent toujours aux soins intensifs du Centre hospitalier de l'Université Sherbrooke (CHUS). Leur état serait stable, parents.

Avec la Presse Canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Tous les élèves et les employés de la polyvalente Massey-Vanier, à Cowansville, se font vacciner contre la méningite.

UN PLACEMENT SOLIDE.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA

OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA

4,35% 4,45% 4,55%*

An 1 An 2 An 3

Émission 19 - Taxe annuel composée de 1,44% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.

3,85%**

An 1

Émission 70

Émissions 19 et 70 en vente jusqu'au 1 mars 2001, sous réserve de modification sans préavis.

Le ministre des Finances peut mettre fin à la vente des obligations en tout temps.

Pour cette saison, achetez les obligations garanties à 100 % par le gouvernement du Canada.

Intégrées à votre portefeuille, elles vous assurent flexibilité, rendement garanti, et ne comportent **aucuns frais**.

Pour un maximum de souplesse, optez pour l'Obligation d'épargne du Canada, encaissable en tout temps.

Pour un taux d'intérêt plus élevé avec possibilité d'encaissement annuel, choisissez l'Obligation à prime du Canada.

Demandez-les à votre institution bancaire ou financière. **Pour en acheter directement ou obtenir des précisions, composez le 1 888 773-9999.**

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

* Ces taux de 4,35 %, 4,45 % et 4,55 % s'appliquent aussi aux Obligations à prime du Canada de l'émission 2 datée du 1^{er} mars 1999 pour les années commençant le 1^{er} mars 2001, le 1^{er} mars 2002 et le 1^{er} mars 2003 respectivement. ** Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 58 et 64 datées du 1^{er} mars 1999 et du 1^{er} mars 2000 respectivement, pour l'année commençant le 1^{er} mars 2001.

• DOSSIER •

«Le système public mexicain n'enseigne rien d'important et n'apprend à personne à penser», explique le directeur d'une école alternative et autonome



HENRY ROMERO REUTERS

Des étudiants mexicains ont manifesté au début du mois de février afin de marquer le premier anniversaire de l'intervention policière qui mettait un terme à une grève longue de 10 mois à l'UNAM, l'Université nationale autonome du Mexique.

LEGAULT

SUIITE DE LA PAGE 1

Au nombre des éléments favorables à la réussite des élèves, des enseignants passionnés, estime M. Legault, qui «transmettent la passion et s'occupent des enfants en difficulté». «S'il y a des endroits où ce n'est pas ça la priorité, et si on ne se donne pas les moyens pour y arriver, ils vont m'avoir sur leur chemin.»

Lorsqu'il parle de «terrain miné» en matière d'évaluation du personnel, le ministre Legault ne croit pas si bien dire. Quelques commissions scolaires, dont la commission scolaire des Premières-Seigneuries, près de Québec, ont mis le pied dans ce dossier délicat, dans lequel ils semblent avancer à pas feutrés.

Après quelques mois de chaudes discussions, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries — de Charlesbourg à Saint-Tite-des-Caps, en passant par l'île d'Orléans — a adopté en janvier dernier une «politique de supervision pédagogique» de concert avec le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec. Signe des temps, le document ne s'intitule pas «politique d'évaluation du personnel» et comprend même une clause qui oblige la direction à détruire les documents issus des rapports de rencontre avec les enseignants.

«La supervision du personnel est un sujet délicat mais l'entente que nous avons nous satisfait», explique Léo Giroux, directeur général adjoint de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS). «L'élément «évaluation du personnel» ne passait pas très bien du côté des enseignants», confirme Réal Allard, conseiller syndical au Syndicat de l'enseignement de la région de Québec. Il fallait qu'on s'assure que nous n'étions pas dans un processus qui visait à mettre les enseignants à la porte.»

Cette nouvelle politique de supervision pédagogique, qui commence à faire son chemin dans les écoles de la commission scolaire, suppose donc une série de rencontres entre l'enseignant et la direction d'école, visant à offrir le soutien nécessaire advenant l'existence de certains écueils. «La crainte des enseignants est que cela serve à monter un dossier disciplinaire», explique Léo Giroux.

Une clause, exigée par le syndicat des enseignants, stipule même que les dossiers issus des rencontres seront détruits à la fin de l'année, tandis qu'une autre précise que «cette démarche [...] est différente de celle prévue à la convention collective en ce qui a trait au dossier personnel et ne peut être utilisée à cette fin.»

«La supervision pédagogique doit également être orientée vers des échanges devant apporter des mesures d'aide, de support, de collaboration, d'instrumentation et de perfectionnement appropriées», peut-on lire dans le document adopté il y a quelques semaines. «On ne dit pas que c'est impossible que des personnes aient des carences», explique Réal Allard, qui précise que la politique a fait consensus mais n'a pas été adoptée à l'unanimité au syndicat. Mais il faudra voir à l'usage si ce sera un processus de soutien, plutôt que de coercition.»

La supervision pédagogique telle que définie par cette commission scolaire porterait notamment sur la tâche de l'enseignant, le programme, l'approche pédagogique, la relation avec les élèves, les pairs, les parents et le supérieur immédiat.

Avant de s'attaquer à l'évaluation du personnel, le ministre de l'Éducation doit cependant se plonger dans les plans de réussite. Avec en main les «cibles» quantitatives que lui ont fournies les écoles primaires et secondaires pour contrer le décrochage scolaire et le redoublement, le ministère de l'Éducation travaille actuellement à vérifier lesquelles de ces écoles ont fourni, au regard de leurs «spécificités» et de «données socioéconomiques comparables», des «cibles ambitieuses».

Comme il avait précisé en août dernier avoir en sa possession une liste des écoles plus à risque, le ministre de l'Éducation entend toujours avoir à l'œil ceux qui n'auront pas fait l'exercice sérieusement, ou qui n'auront pas vu suffisamment grand. «Nous sommes en train d'analyser tout cela et de voir qui a des cibles ambitieuses, et qui n'en a pas. Dans les prochaines semaines, les prochains mois, on ira voir les commissions scolaires pour leur dire: «Qu'est-ce qui ne va pas avec ces quatre écoles-là? Elles n'ont pas de bons résultats, et si on lit bien leur plan de réussite, il n'y a pas de raison. Qu'est-ce que vous faites? Je veux m'assurer que tout le monde est «imputable». Ça ne veut pas dire aller gérer à leur place, mais s'assurer qu'ils se donnent des objectifs ambitieux.»



François Legault

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ENCRIER DES AUTRES

Dessine-moi une école

Le système d'enseignement au Mexique a un besoin urgent de dépoussiérage

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Mexico — Comme une vieille recette: prenez un enfant moyen de famille moyenne assommée par des crises économiques à répétition; mettez-le dans une école mal équipée en livres, en manuels, en infrastructures de base; imposez-lui des méthodes d'enseignement conservatrices qui n'imaginent rien d'autre que le par cœur, transmises par des professeurs qui compensent leurs salaires rachitiques de 150 dollars par semaine en faisant le taxi ou en vendant des tacos dans la rue; laissez mijoter pendant six ou sept ans. Résultat: taux de désertion scolaire de plus de 50 % parmi les 14 ans et moins, et désertion aussi de professeurs; système public de fort mauvaise réputation, croissance du réseau privé, creusement de l'accès à une éducation supérieure de qualité entre la majorité et une élite de happy few qui — ici aussi, les cerveaux cherchent à s'enfuir — vont étudier aux États-Unis et n'en reviennent pas...

Le système d'enseignement au Mexique qui, soit dit en passant, est aussi laïc, souffre de problèmes graves qui ne sont pas nécessairement si différents dans leur nature de ceux vécus au Québec. Mais qui sont infiniment plus aigus. Idem pour les débats que tout cela soulève sur le sens même de l'éducation, l'arrimage du système d'enseignement aux impératifs du marché de l'emploi, sur l'éducation permanente dans un pays où 40 % de la population n'a pas fini son secondaire, sur la gratuité et la hausse des frais de scolarité (mis en exergue par le conflit à l'UNAM), sur la participation des parents et les méthodes d'évaluation des élèves...

«Le système public mexicain n'enseigne rien d'important et n'apprend à personne à penser», affirme Juan M. Balmaceda, directeur du Centre éducatif Ixtliyolotl, une école alternative et autonome située à une centaine de kilomètres au sud de Mexico: un système public qui n'enseigne rien ou qui l'enseigne mal, précise M. Balmaceda, quand il n'enseigne tout simplement pas du tout. Les statistiques sont en vérité catastrophiques: l'inactivité scolaire est de presque 200 jours par année et les élèves mexicains ne vont à l'école, depuis les années 60, qu'à mi-temps. Aussi disserte-t-on beaucoup au Mexique sur l'opportunité de prolonger l'horaire à la journée complète (le taux de natalité a radicalement chuté, mais l'impression démographique sur le système scolaire commence à peine à diminuer). Dans les cas extrêmes, c'est-à-dire en milieu rural, une étude récente indiquait que les professeurs n'enseignaient pas plus de 45 minutes par jour, trois jours par semaine. Une autre étude disait le mois dernier que dans la capitale, le District fédéral (DF), pas moins de 80 % des professeurs des niveaux élémentaire et secondaire avaient une formation insuffisante.

«La véritable révolution dans bien des écoles, constate le chroniqueur Pablo Latapi Sarre, de la revue *Proceso*, serait que s'y installe une normalité minimale: ponctualité des enseignants, disponibilité des manuels, stabilité du personnel durant toute l'année... En pratique, le normal dans bien des cas, c'est l'anormal.»

En 1996, des étudiants de huitième année de 38 pays, dont le Mexique, avaient participé à des tests de science et de mathématiques. La publication des résultats des étudiants mexicains avait été interdite. En 1999, les participants du Mexique à un autre test international avaient obtenu des résultats inférieurs à ceux de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie et de Cuba. Le diagnostic fait consensus, et bien des remèdes aussi, mais les résistances aux réformes sont énormes, sinon insurmontables, disent MM. Latapi et Balmaceda. Ce dernier explique: «L'éducation a besoin d'être modernisée, il faut la connecter à la réalité sociale, donner leur voix aux parents, mais dans l'état actuel des choses, ça n'arrivera pas. Le secrétariat de



ABDEL MEZA NOTIMEX

Les élèves mexicains ne vont à l'école, depuis les années 60, qu'à mi-temps.

L'Éducation, le SEP, est une bureaucratie dominée des amis du pouvoir qui ne connaissent rien à l'éducation. Et le syndicat des enseignants est une mafia acquinée depuis des dizaines d'années avec l'ancien régime du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel).»

Le budget de l'éducation a eu tendance à fondre depuis une vingtaine d'années avec l'application des principes d'ajustement structurel. N'empêche, les 35 milliards de dollars dont dispose le SEP en budget annuel devraient à son avis suffire à doter le pays d'un système d'éducation digne de ce nom. Selon Carlos Ornelas, éminent spécialiste en la matière, de 30 à 40 % du budget de l'éducation n'atteint pas les écoles et disparaît dans les labyrinthes de la bureaucratie.

«Les politiciens mexicains sont des voleurs, n'hésitez pas à dire M. Balmaceda. La mentalité de pillier du conquistador est encore bien vivante parmi les élites.» Comme dans la plupart des pays d'Amérique latine, c'est comme si la bourgeoisie existait de droit divin.

«Sous le nouveau président Fox, vous croyez que ça va changer?»

— Mas de lo mismo, répond M. Balmaceda... Rien

«La véritable révolution dans bien des écoles, constate le chroniqueur Pablo Latapi Sarre, serait que s'y installe une normalité minimale: ponctualité des enseignants, disponibilité des manuels, stabilité du personnel...»

ne va changer.»

Élu en juillet dernier, Vicente Fox a promis aux Mexicains une «éducation de qualité», liée «à la production». Ses détracteurs soupçonnent le président de vouloir mettre à la disposition de sa «république d'entreprise» une «éducation d'entreprise» où le principe de la gratuité disparaîtra à terme. La prétention de vouloir brancher l'éducation sur les «changements technologiques», ironisait récemment un commentateur, c'est comme vouloir attraper la queue d'une comète. Trois semaines après être entré en fonction, M. Fox créait l'Institut national pour l'évaluation de l'éducation. Pour évaluer quoi? se sont demandé plusieurs: les problèmes, on les connaît trop bien.

Une université au lieu d'une prison
L'État mexicain dépense cinq fois plus pour un étudiant universitaire que pour un élève du primaire. Plutôt inquiet, critiquait récemment le Costaricain Oscar Arias, Nobel de la paix, pour un pays où plus de tiers de la population n'a même pas terminé son cours secondaire. Les déséquilibres sont incroyables — c'est une tendance latino-américaine: on y a, en

général, créé une éducation pour des élites qui, au Mexique du moins, préfèrent de plus en plus envoyer leurs enfants dans les écoles des États-Unis, affirme la chercheuse Monica Vereza.

Gratuité, accès, modernisation, privatisation: c'est une lutte qui a eu sa grève emblématique en 1999 et 2000 à l'UNAM (Université nationale autonome du Mexique), cassée il y a un an par la Police fédérale. Avec ses 270 000 étudiants, l'UNAM est la plus grande université d'Amérique latine et fut, à une certaine époque, considérée comme l'une de ses plus prestigieuses.

Ça n'est plus le cas: la valeur de ses diplômes est aujourd'hui ridiculisée. Et les groupuscules de grévistes de gauche et d'extrême gauche qui résistent encore et toujours, malgré leur minorisation, font l'objet d'une campagne de dénigrement de la part des politiciens et des médias. L'anniversaire de la fin de la grève a donné lieu début février à Mexico à des manifestations tape-à-l'œil — stimulées par la grande marche que s'approprie à entamer sur le DF le sous-commandant Marcos.

Politisation et découpages partisans: rien ne se crê ni ne s'entend au Mexique hors des clans politiques. Aussi, l'un des incendies les plus grands de cette politisation est-il situé dans la capitale, cet État dans l'État dont le maire de gauche Andrés Manuel López Obrador appartient au Parti de la révolution démocratique (PRD).

Contre Fox-le-néolibéral et un système d'enseignement «propre au modèle industriel du XIX^e siècle», vient d'annoncer la création de l'Université de la ville de Mexico et de quinze écoles préparatoires (plus ou moins l'équivalent de nos cégeps) dans autant de quartiers défavorisés, d'une capacité d'accueil de 1000 étudiants chacune. L'enseignement n'y sera pas «autoritaire» et l'évaluation s'y fera «par objectif». Et il échappera aux tentacules du SEP. Il y a un symbole: l'idée de cette université est née d'une «preparatoria» créée il y a un an et demi exactement là où l'on voulait ouvrir une prison pour femmes...

Post-scriptum: Le Centre Ixtliyolotl a reçu l'appui du Fonds canadien d'aide au développement, géré pendant une quinzaine d'années par M. Réal Boivin. Pendant la préparation de ce reportage, M. Boivin est décédé subitement. Il était dans la jeune soixantaine. Employé contractuel de l'Ambassade canadienne à Mexico, son contrat arrivait à échéance en mars. Il craignait d'être écarté. Ancien prêtre, homme d'une conscience sociale exceptionnelle, M. Boivin connaissait la société mexicaine comme le fond de sa poche. «Sans Réal, cette école n'existerait pas», a affirmé M. Balmaceda en entrevue: «Et si l'ambassade canadienne a si bonne réputation au Mexique, c'est en grande partie grâce à lui.» M. Boivin était marié et avait deux enfants.

DOSSIER

L'ÉCOLE SAINTE-DOROTHÉE

Un plongeon enthousiaste dans les eaux parfois troubles de la réforme

Même le party de fin d'année a été organisé à la manière du nouveau programme

MARIE-ANDRÉE CHOUNARD
LE DEVOIR

À u début de l'année scolaire, Suzanne Bélaïr et Liliane Arsenault ont eu l'impression de se transformer en agentes promotionnelles de la réforme de l'éducation. Devant des parents qui mettaient le pied à l'école Sainte-Dorothée armés d'articles de journaux très critiques envers l'implantation de cette nouvelle philosophie, les enseignantes devaient multiplier les mots d'encouragement et les exemples positifs.

«Mon enfant va-t-il continuer à faire des maths ou va-t-il toujours être en projet?», demandaient les parents, soudainement inquiets que l'école devienne un fourneau de compétences négligeant au passage l'acquisition des connaissances, l'alphabet et le calcul en tête. «En plus de s'adapter à cette nouvelle manière d'enseigner, il fallait constamment faire la promotion de la réforme et contrer les préjugés que les parents nous rapportaient à l'école», explique Liliane Arsenault, enseignante à la deuxième année du deuxième cycle — l'ancienne 4^e année du primaire.

L'an dernier, lorsque la directrice Mireille Dufresne a convoqué ses troupes pour les consulter sur la manière d'appliquer la réforme, l'ensemble des enseignantes a choisi de mettre le pied dans l'aventure, même si l'application progressive dictée par le ministère de l'Éducation ne concernait d'abord que le premier cycle.

«Elles m'ont dit: "On se tire dans le pied si on ne se plonge pas tout de suite.", relate Mme Dufresne, qui n'a pas attendu les versions officielles des nouveaux programmes pour retourner à l'université suivre une formation sur les fameuses «compétences transversales».

Ces trois femmes sont catégoriques: mettre le pied dans la réforme apporte son lot de petits bonheurs quotidiens mais cette récompense est durement gagnée. Elles sont fatiguées, elles ont connu des moments de découragement, de profonde incertitude, n'ont pas toujours su exactement où elles allaient. «Mais ce qui est merveilleux, c'est qu'avec la réforme, l'école est devenue l'école de la vie», lance Suzanne Bélaïr, convaincue comme sa collègue Liliane et la directrice Mireille des bienfaits grandioses de cette nouvelle manière de diriger les connaissances vers les enfants, donnant un sens aux apprentissages en les faisant jaillir de l'élève lui-même.

Ecorchée au passage pour un vocabulaire hermétique et un encadrement insuffisant autour de l'évaluation des apprentissages — la fameuse saga des bulletins en est l'exemple le plus éloquent —, la réforme a souffert de la circulation de quelques préjugés, que le ministère a tenté tant bien que mal de



Direction et enseignantes de l'école Sainte-Dorothée se réjouissent de la réforme, comme en témoignent la directrice Mireille Dufresne et les enseignantes Liliane Arsenault et Suzanne Bélaïr.

corriger. «Le pire cliché je pense, c'est que les parents pensaient qu'à l'école, il n'y aurait plus de connaissances, que des compétences!», explique Suzanne.

Lors de réunions d'information sur la réforme, très courues par les parents en début d'année, on a demandé aux participants quel type de candidat ils embaucheraient dans leur entreprise. «Dans les réponses des parents, personne ne m'a parlé de connaissances, explique Mireille Dufresne. Tous ont parlé d'initiative, de sens de l'organisation, de responsabilité, de dynamisme. Les parents ont compris que les connaissances étaient importantes, mais que le type de personne embauchée était bien plus capital.»

L'école de la vie, c'est donc ça. «L'école ne se limite plus à un échange de feuilles, corrigées ou non», lance Mireille. «Nous ne sommes plus une source d'informations, mais plutôt une ressource», ajoute Liliane. «On voit maintenant les enfants dans tous leurs aspects, on les connaît cent fois mieux qu'avant», explique Suzanne.

Visiblement enflammées par les ficelles de la réforme, les enseignantes racontent l'organisation de leur classe. Ouvertes au changement, attirées par les possibilités de la pédagogie par projets, elles ont rapidement opté pour la division des pupitres en îlots de travail, favorisant la réflexion en équipe. Avec plusieurs de ces projets en chantier au même moment, elles apprécient de ne plus devoir attendre l'évaluation sur papier pour savoir lequel de leurs mousses bute sur un obstacle.

«Les enfants sont toujours en action, alors on décèle les difficultés beaucoup plus rapidement qu'avant», explique Liliane. «Les enfants en difficultés ne sont pas oubliés dans cette réforme-là, c'est clair», renchérit Suzanne. Toutes deux vivent cependant de manière

peut-être plus aiguë qu'avant la frustration liée au manque de ressources dirigées vers cette clientèle particulière. Car une fois décelée — parfois plus rapidement qu'avant —, la faiblesse d'un enfant ne peut pas toujours être corrigée, faute de moyens.

«On a parfois l'impression d'éteindre des feux», déplore Liliane. On donne tout ce qu'on peut, mais ce n'est pas toujours suffisant. Orthopédagogues, orthophonistes, psychologues, ils sont souvent trop peu nombreux pour la quantité de petits qu'on voudrait leur assigner en une semaine.

Elle-même emballée par les visées de la réforme, la directrice Mireille Dufresne semble avoir transmis son enthousiasme à ses coéquipières. «Ici, la réforme est synonyme d'aventure très stimulante», confirme Suzanne. Mais j'imagine qu'être seule à croire à la réforme dans une école, ça doit être très difficile. Alors que les enseignants réclament à grands cris plus de formation, partout au Québec, l'école Sainte-Doro-

thée a voué l'an dernier la très grande majorité de ses journées pédagogiques à l'initiation des troupes à la réforme, à l'aide d'une équipe de six enseignantes sentinelles, familiarisées avec les fondements de la pédagogie.

«On les a mises en situation de pédagogie par projets», racontent Liliane et Suzanne, membres de cette petite équipe d'«expertes» de la réforme. On leur a demandé de planifier le party de fin d'année de cette façon! C'était très stimulant, et très efficace comme manière de donner un sens aux apprentissages.»

Si cette nouvelle façon de faire apporte son lot de préoccupations — l'équipe d'enseignants liée à un même cycle doit multiplier les rencontres, ce qui donne lieu à de joyeux casse-tête logistiques — elle permet sans contredit de bâtir une meilleure relation avec les enfants qui trottaient dans la classe. «La force de chacun est mise à profit avec la réforme», explique Suzanne. C'est ça qui est extraordinaire. Dans un projet donné, d'ailleurs souvent à l'initiative des élèves, il y aura le spécialiste de la collecte de données, l'expert communicateur, le pro de l'informatique, etc.

«Les enfants aussi doivent s'adapter à cette nouvelle façon de faire», ajoute Liliane. Ils me demandent encore souvent: «Est-ce qu'on est en examen là Liliane?» Je leur dis: «Maintenant, vous êtes toujours en examen!» Inquiète au début par cette nouveauté avec laquelle on lui demandait soudainement de jongler, l'enseignante s'était même procurée une caméra numérique, multipliant les clichés de sa classe pour se rappeler les moments-clés de la journée. Partout, les autocollants jaunes se multipliaient dans ses dossiers, la professeure veillant à cumuler les observations autour de ses frimousses en projet.

«Au début de l'année, je pédalais, avoue-t-elle. Maintenant, je suis plus habile avec cette façon de voir les choses. J'arrive à mieux lire ce qui se passe dans ma classe.» «La réforme exige de nous une grande capacité d'adaptation, c'est vrai», renchérit Suzanne. Il faut clairement avoir une ouverture à l'imprévu, parce tout n'est plus dicté par les manuels.»

«La réforme exige de nous une grande capacité d'adaptation. Il faut avoir une ouverture à l'imprévu, parce que tout n'est plus dicté par les manuels.»

KANSAS

La théorie de l'évolution a de nouveau droit de cité

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Après avoir mordu pendant deux ans dans le fruit défendu, les élèves des écoles publiques du Kansas reverront les principes de la théorie de l'évolution au menu de leur formation scientifique.

Dans un vote de sept contre trois, les membres de la Commission de l'éducation de l'État du Kansas ont renversé récemment une décision controversée prise en août 1999. Les commissaires avaient alors cédé aux pressions de créationnistes.

Au cours de cette période, le mot «évolution» a été rayé du document établissant les normes de l'enseignement de la science des écoles du

Kansas. Fini la parenté avec les primates, fini la sélection naturelle, fini le big-bang. Ainsi, le programme invitait les enseignants à recenser les raisonnements et conclusions erronés véhiculés par les différentes hypothèses et théories scientifiques actuelles, comme celles sur la disparition des dinosaures.

«Dans le sud des États-Unis, les créationnistes sont encore très présents et ils ont tendance à étendre leurs tentacules dans ce pays, mais aussi à la grandeur de l'Amérique», raconte Robert David, professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

Au cours des vingt dernières années, l'Arkansas et l'Alabama ont aussi tenté de modifier le pro-

gramme de leurs écoles afin de purger l'enseignement de la théorie de Darwin. Si plusieurs scientifiques et professeurs du Kansas se réjouissent de la décision de leur gouvernement, cette victoire n'est pas totale. En effet, les professeurs pourront enseigner l'évolution aux élèves, mais ils pourront également continuer à enseigner les théories créationnistes.

Ce mouvement existe au Québec, mais il reste marginal. «On est un milieu francophone issu majoritairement du catholicisme et on a déjà fait le ménage», poursuit M. David. N'empêche qu'au début du mois de janvier, l'Université de Montréal a tenu un débat entre créationnistes et évolutionnistes.

«Il y avait quelque 350 personnes dans la salle et les gens applaudissaient aux thèses créationnistes», soulève le professeur.

L'un des orateurs était Laurence Tisdall, président de l'Association de science créationniste du Québec. Cet organisme compte une cinquantaine de membres dans la province et M. Tisdall donne des dizaines de conférences par année pour exposer son point de vue. «On ne veut pas que l'évolution soit citée comme un fait», explique Laurence Tisdall.

En général, les créationnistes prennent au pied de la lettre la Genèse. Ainsi, ils soutiennent que la Terre n'a que 10 000 ans (alors que les scientifiques évaluent plu-

tôt son âge à 4,5 milliards d'années), qu'un déluge s'est abattu sur la Terre et que Dieu a créé le monde en six jours.

«Les créationnistes viennent de milieux conservateurs», précise Robert David. Ils ont une vision très serrée, très littérale du texte biblique et ils essaient de servir leurs croyances avec une sauce scientifique pour justifier leurs thèses.»

Bien évidemment, les principaux intéressés se défendent du contraire. «Pour moi, les deux [visions: créationnisme et évolutionnisme] représentent des religions, des croyances», soutient M. Tisdall. On peut croire ce qu'on veut, mais on ne devrait pas enseigner une théorie plus que l'autre dans les cours de science.»

TABLE DES MATIÈRES

Jusqu'à samedi prochain, *Le Devoir* poursuit son tour d'horizon du système d'éducation au Québec, et ailleurs dans le monde. Voici un aperçu des sujets qui seront abordés dans les prochaines éditions du journal.

Demain

- Des étudiants payés pour aider les copains à faire leurs devoirs!
- Les «écoles intermédiaires», les oubliées de la réforme.
- États-Unis: le plan de George W. Bush sème la controverse.

Jeudi

- La réforme exerce une pression sur les directeurs

- L'école.
- La journée d'Émile, étudiant en première année.
- Pays-Bas: un exemple à suivre?

Vendredi

- L'école «orientante», une solution?
- La journée de Vanessa, étudiante en secondaire I.
- Le système scolaire français.

Samedi

- Les conseils d'établissement: des rôles et des pouvoirs mal compris.
- Un programme de formation pour aider les parents à siéger aux conseils d'établissement.
- La journée d'Anne-Marie, étudiante en secondaire V.

Thérèse CARON
Nicole GAULIN

FOCUS
A Clear Picture of English

L'outil pour toute communication significative.

112 pages - 9,25 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

UQAC

Université du Québec à Chicoutimi



Campus de Chicoutimi

L'UQAC est membre du plus grand réseau universitaire au Canada

UQAM

Université du Québec à Montréal

UQTR

Université du Québec à Trois-Rivières

UQAC

Université du Québec à Chicoutimi

UQAR

Université du Québec à Rimouski

UQAH

Université du Québec à Hull

UQAT

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

INRS

Institut national de la recherche scientifique

ENAP

École nationale d'administration publique

ETS

École de technologie supérieure

TELUQ

Télé-université

Intelligence est partout
Université du Québec
www.uqac.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Mairie de Montréal

Gérald Tremblay se lance dans la bataille contre Pierre Bourque

Vera Danyluk envisage toujours d'être sur les rangs

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

L'ex-ministre libéral, Gérald Tremblay, annoncera aujourd'hui qu'il se lance à son tour dans la course électorale montréalaise à la tête d'une nouvelle formation politique. Il mettra ainsi fin au bal des rumeurs quant à l'identité du candidat que la banlieue se donnera pour combattre le maire de Montréal, Pierre Bourque.

Il sera accompagné pour l'occasion des maires de banlieue à l'origine de ce nouveau parti ainsi que de quelques élus municipaux montréalais. Cette première sortie publique en six semaines lui permettra non seulement de se présenter comme le champion de la «démocratie participative» mais aussi de répondre aux critiques de ceux qui dénoncent le manque de transparence du processus qui l'a couronné candidat à la mairie.

Le processus de création avait été lancé le 12 janvier par le maire de Verdun et président de l'Union des municipalités de banlieue (UMB), Georges Bossé, et réunissait une demi-douzaine de ses collègues de la banlieue. Gérard



Gérald Tremblay

Tremblay et la présidente de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Vera Danyluk, n'avaient pas tardé à entrer dans la course. S'en étaient suivies de féroces tractations au milieu desquelles l'instigateur du projet, Georges Bossé, et l'ancien ministre, Gérald Tremblay, sont rapidement apparus comme

les deux principaux candidats en lutte. Il apparaissait, depuis quelques semaines, que ce dernier avait remporté la mise et qu'il ne cherchait plus qu'une façon de rallier tout le monde sous sa bannière.

Ce jeu de coulisse n'a pas manqué de s'attirer bien des critiques notamment de la part de Vera Danyluk et du chef du RCM, Michel Prescott, qui auraient préféré que l'on adopte une course à l'investiture en bonne et due forme. Au point d'ailleurs que les deux politiciens envisagent désormais la possibilité de faire campagne chacun de leur côté, quitte à risquer de diviser le vote d'opposition à Pierre Bourque.

Attendant toujours que le gouvernement modifie la loi électorale de manière à ce qu'elle tienne compte de la situation particulière introduite par les fusions municipales, il est peu probable que l'on puisse annoncer dès aujourd'hui la création officielle du nouveau parti que dirigera Gérald Tremblay. Dix-huit municipalités de banlieue contestant toujours la réforme devant les tribunaux, il est également peu probable que leurs maires soient présents à la cérémonie même si certains ont collaboré étroitement aux choix du

chef. Quelques conseillers municipaux montréalais devraient pour leur part être présents, dont la conseillère du Mile-End, Helen Fotopoulos, qui a déjà annoncé qu'elle se ralliait à Gérald Tremblay et qui doit prononcer un bref discours.

Des grappes à la démocratie participative

On sait peu de choses du programme qu'entend défendre le nouveau candidat à la mairie. Au moment de lancer le processus de réflexion des maires de banlieue sur la création d'un nouveau parti politique municipal, Georges Bossé avait expliqué que l'on désirait créer un nouveau mouvement «libre de toutes attaches à l'égard de l'UMB» et ayant l'ambition de rejoindre l'ensemble des Montréalais. Il avait de plus fait de la décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements le principal cheval de bataille de la nouvelle formation politique.

Dans une lettre ouverte publiée au début janvier où il décrivait le maire dont la nouvelle ville avait besoin, Gérald Tremblay avait parlé d'un «rassembleur» engagé à établir une «démocratie participative» telle que définie dans le rap-

port de la commission consultative qu'il avait présidée, au cours des derniers mois, sur la politique de consultation publique en matière d'urbanisme à Montréal.

Cette présidence, confiée par Pierre Bourque, a permis à ce résident d'Outremont de 57 ans d'entrer par la grande porte en politique municipale. Auparavant, il s'était surtout fait remarquer par son passage, lors du dernier mandat du gouvernement libéral de Robert Bourassa, au poste de ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. Il avait alors proposé le concept de «grappes industrielles» qui allait faire école.

Porté par sa nouvelle popularité, il avait annoncé en 1993 sa candidature à l'investiture du parti, recueilli des appuis et proposé un programme... avant d'abandonner, convaincu qu'il n'avait aucune chance contre Daniel Johnson. Incapable de s'adapter au style d'opposition que privilégiait ce dernier, il avait quitté la politique en mars 1996. Il présidait, depuis, le Centre de perfectionnement de l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal, ainsi que l'Institut pour le progrès socio-économique.

Comité de transition

La définition de boycottage est variable

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le boycottage du comité de transition s'applique de façon bien inégale parmi les villes engagées dans la lutte contre la loi 170. Si les unes font tout ce qui est en leur possible pour ralentir ses travaux, d'autres semblent, en revanche, on ne peut mieux collaborer.

«Les gens n'ont pas l'habitude d'avoir affaire à une grosse bureaucratie quand ils viennent à Westmount», déclare son maire, Peter Trent en riant. Mais il est vrai que cela peut parfois être très utile.»

Depuis le 5 février, toute demande d'informations ou de personnel, de la part du comité de transition, doit obligatoirement être acheminée au conseil municipal pour autorisation en assemblée régulière après consultation des avocats de la ville. En ce qui a trait aux premières requêtes du comité de transition, elles seront étudiées une première fois à la prochaine séance du 5 mars. D'ici là, le comité de transition peut bien attendre et espérer.

Sur les 18 municipalités montréalaises qui contestent la réforme devant les tribunaux, environ la moitié auraient adopté des résolutions fixant des balises à leur collaboration avec le comité de transition.

A Dorval, on s'est officiellement donné les mêmes règles de conduite qu'à Westmount. Pourtant, le directeur général de la ville et le trésorier ont déjà été autorisés à participer, «à titre d'observateurs seulement», précise le maire de la ville, Peter Yeomans, aux groupes de travail constitués par le comité de transition. Beaucoup plus souples, les règles fixées par Montréal-Est stipulent seulement qu'un sommaire des demandes du comité de transition doit être dressé à la fin de chaque semaine.

Responsable au comité de transition des «relations avec les partenaires», Marc-André Vaillancourt se garde bien de brusquer les choses avec les municipalités encore récalcitrantes. «La journée où la Ville de Westmount et ses fonctionnaires décideront de mettre à profit l'expertise de la municipalité, on les accueillera volontiers.»

La loi stipule que les employés municipaux doivent une collaboration pleine et entière au comité de transition, mais on ne voudrait pas trop s'imposer. «On préfère de beaucoup avoir accès à l'expertise des villes sur une base spontanée que par des mesures coercitives», dit M. Vaillancourt. Et ça marche. Il estime qu'environ 160 fonctionnaires municipaux travaillent déjà au sein de l'un ou l'autre des sous-groupes du comité de transition, dont certains provenant des villes ayant déclaré ne pas vouloir faire affaire avec lui.

Il faut rappeler que le comité de transition fonde beaucoup d'espoir sur cette collaboration avec les «experts» de la vie municipale que sont les fonctionnaires municipaux. Réunis en sous-groupes, ils représentent autant que possible à proportion égale la ville de Montréal, les autres municipalités et la Communauté urbaine de Montréal.

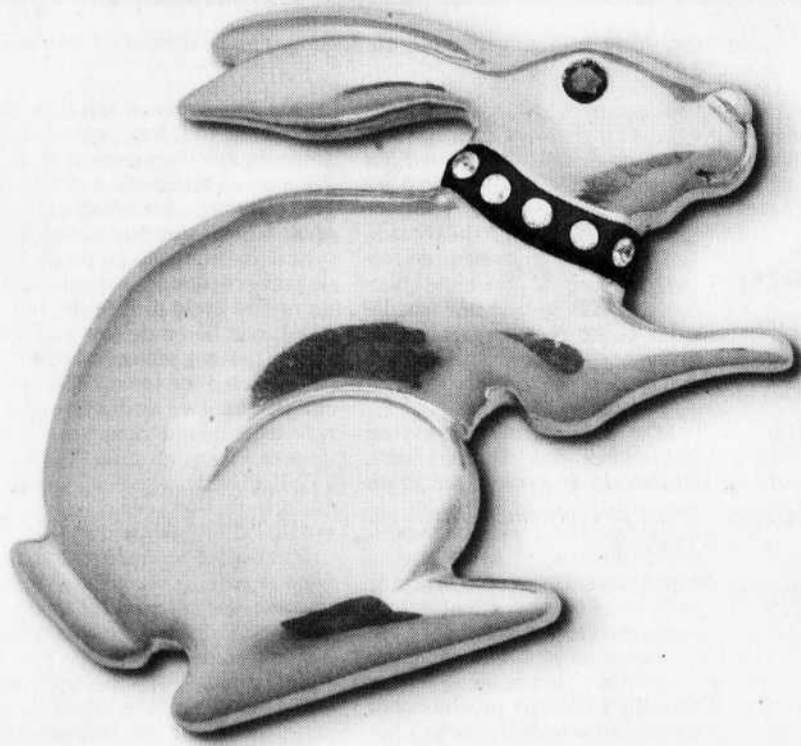
EN BREF

Sévigny prend sa retraite

(Le Devoir) — Le conseiller indépendant de Pointe-Saint-Charles, Marcel Sévigny, abandonnera à la fin de l'année la politique municipale montréalaise. Conseiller depuis 15 ans, M. Sévigny quitte la vie publique avec le sentiment que la démocratie participative ne s'est jamais aussi mal portée qu'au cours de la réforme municipale de la dernière année. Il se dit convaincu que les prochaines élections ne changeront rien à l'affaire. M. Sévigny s'était présenté en 1986 sous la bannière du RCM.

Un sénateur démissionne

(PC) — Reconnu coupable de fraude par la Cour suprême, le sénateur conservateur Eric Bernston a annoncé lundi sa démission. En mars 1999, il avait été trouvé coupable d'avoir produit de fausses déclarations de dépenses alors qu'il était vice-premier ministre de la Saskatchewan. La Cour suprême a confirmé vendredi dernier le jugement porté en appel. M. Bernston pourra cependant toucher sa pension de sénateur puisqu'il a siégé pendant 11 ans à la chambre haute du Parlement.



Rien ne sert de courir; il faut planifier à point. Le lièvre et sa fortune en sont un témoignage.

Grâce au REER à taux progressif Placements Québec, l'accumulation de son épargne avançait à grands pas. Encaissable une fois l'an, le lièvre pouvait changer à sa guise sa stratégie de placement.

Le lièvre et la fortune.

Un départ avec un bien meilleur taux d'intérêt la première année l'avait ravi, merci au généreux boni.

Venez nous rencontrer :

Au Fairview Pointe Claire

DU 8 AU 11 FÉVRIER

Aux Galeries d'Anjou

DU 15 AU 18 FÉVRIER

- Jeudi et vendredi : 11 h à 21 h
- Samedi : 11 h à 17 h
- Dimanche : 12 h à 17 h

Au Carrefour Laval

DU 22 AU 28 FÉVRIER

- Lundi au mercredi : 11 h à 17 h
- Jeudi et vendredi : 11 h à 21 h
- Samedi : 11 h à 17 h
- Dimanche : 12 h à 17 h

Au Carrefour l'Industrielle-Alliance

977, rue Sainte-Catherine Ouest (voisin de Simons, niveau Métro)

DU 1^{er} FÉVRIER AU 1^{er} MARS INCLUSIVEMENT

- Lundi au vendredi : 10 h 30 à 16 h 30
- Samedi et dimanche : 13 h 30 à 16 h 30

7,50%

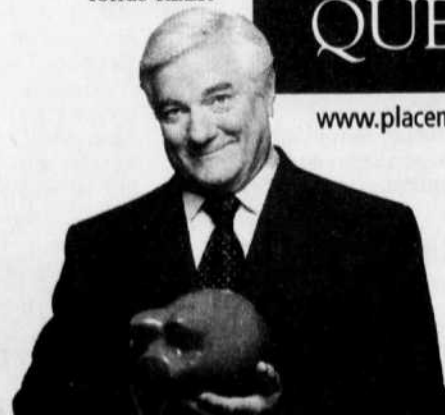
la dixième année

5,35%

la première année incluant le boni de 1% pour les nouveaux fonds REER

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca



Québec
Placements Québec

1 800 463-5229

Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de février, de 10 h à 16 h.

• LES ACTUALITÉS •

Création du Service de renseignement criminel du Québec

Les corps policiers collaboreront

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Les corps policiers québécois se sont finalement entendus pour collaborer à la mise en commun du renseignement criminel, particulièrement celui portant sur les bandes de crime organisé.

L'idée d'un Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) est dans l'air depuis trois ans, a indiqué, hier, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, en conférence de presse.

«Cela suppose un long travail de protocole d'entente pour s'assurer que tous les corps policiers auront suffisamment confiance dans cette banque et dans la collaboration des autres corps policiers pour alimenter correctement et complètement la banque de renseignement criminel», a expliqué le ministre.

La banque informatique du nouveau service se trouvera dans les locaux de la SQ. Le nom du directeur du SRCQ n'a pas été fourni. Par contre, on sait que le directeur du Service de police de Laval, Jean-Pierre Gariépy, présidera le conseil d'administration où siègeront des représentants des corps policiers municipaux, du Service de police

de la CUM, de la SQ et du ministère de la Sécurité publique.

Le SRCQ vient en fait remplacer la BRQCO, le Bureau de renseignements du Québec sur le crime organisé, qui n'était pas tellement apprécié des corps municipaux et du SPCUM qui estimaient que la SQ n'y versait pas toutes les informations qui auraient pu être utiles à leurs enquêteurs ou tardait à le faire.

«Avec l'annonce de ce matin, le BRQCO va se transformer et va devenir partie du Service de renseignement criminel du Québec», a indiqué le directeur du SPCUM, Michel Sarrazin.

Le ministre Ménard a souligné que le partage du renseignement criminel par les divers corps policiers participant à l'escouade Carcajou et ensuite aux escouades régionales mixtes de lutte contre le crime organisé avait montré son efficacité.

Devant la commission d'enquête Poitras, certains enquêteurs s'étaient plaints de ce que des informations importantes détenues par l'escouade Carcajou n'avaient pas été versées dans la banque d'information accessible aux divers policiers du Québec, ce qui les avaient privés de renseignements qui auraient pu leur faciliter le travail.

Comme le précisait hier Jean-Pierre Larose, président de l'Association des directeurs de police du Québec, «le renseignement criminel constitue le nerf de la guerre pour combattre la criminalité, plus particulièrement le crime organisé».

La banque de données du SRCQ contiendra des informations sur des bandes criminelles et des individus qui côtoient des criminels notoires. On y trouvera également des gens sur lesquels des policiers nourrissent des soupçons même s'ils n'ont aucun dossier criminel ou n'ont été accusés d'aucun crime.

D'où l'importance de ne pas fournir un accès libre et total aux 14 000 policiers du Québec mais de modular cet accès selon la responsabilité de chacun au sein des forces policières, a expliqué le ministre.

Le directeur de la Sûreté du Québec, Florent Gagné, s'attend à ce que le SRCQ soit en place à la fin de l'été ou au début de l'automne. Une douzaine d'analystes seront embauchés. Le budget de fonctionnement sera de un million.

Le transfert des informations colligées par le SRCQ à l'ensemble du Canada sera assuré par le Service canadien de renseignement criminel de la Gendarmerie royale du Canada.

Relié à tort à un mafioso

Alfonso Gagliano crie à l'injustice

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Preuves à l'appui, le ministre fédéral Alfonso Gagliano a soutenu, hier, qu'il a été victime d'attaques injustes et non fondées parce que son nom a été associé à celui de l'épouse d'un présumé mafioso.

Sans aller jusqu'à y voir du racisme, M. Gagliano se demande si son origine italienne n'a pas alimenté toute cette affaire. «Je ne dis pas que c'est du racisme. Mais chaque fois qu'un nom italien est évoqué, cela fait les machettes», a-t-il souligné en point de presse.

«Et, moi, en plus d'être italien, je suis d'origine sicilienne. Alors, c'est encore pire», a-t-il précisé.

M. Gagliano, qui est ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, a fait une déclaration solennelle à la Chambre des communes au cours de laquelle il a déposé copie de la note qui est à l'origine de la controverse. La note est adressée au service à la clientèle d'Immigration Canada et elle porte sur le cas de Maria Sicurella di Amodeo. Elle est signée de la main d'un employé du bureau du ministre, et non pas par M. Gagliano, comme on l'avait d'abord rapporté.

La dame est l'épouse de Gaetano Amodeo, un homme relié à la Cosa Nostra sicilienne, recherché par Interpol, qui a été arrêté à Montréal la semaine dernière pour des meurtres commis en Italie et en Allemagne.

En mai 2000, elle s'est présentée au bureau de comté du ministre, même si elle n'habite pas la circonscription, pour obtenir de l'aide avec sa demande d'immigration. Elle a obtenu sa résidence permanente au cours de l'été suivant.

«Je suis le seul député fédéral italophone dans l'île de Montréal. Alors, c'est normal que des gens (viennent au bureau) parce qu'ils ont un service dans leur langue maternelle», a dit M. Gagliano. Il a précisé qu'il ne connaissait ni Mme Amodeo ni son époux.

Il a indiqué qu'il exigera une rétractation de la part du quotidien *La Presse*, où l'affaire a été évoquée à la fin de la semaine dernière.

Au Parlement, l'allure des attaques contre le ministre a changé à la suite de cette mise au point. Vendredi, le Bloc québécois s'en était pris à son intégrité personnelle en demandant «qu'il s'engage à n'avoir aucune relation avec quelque mafieux que ce soit».

Hier, le chef Gilles Duceppe estimait que le mot «mafieux» avait été de trop. Il n'aurait pas dû être prononcé par son député Réal Ménard. De plus, il s'est déclaré satisfait des explications offertes par M. Gagliano. Mais il n'a pas voulu faire des excuses, comme l'a exigé le ministre dans sa déclaration aux Communes.

A son avis, il ne faudrait pas voir des manifestations de racisme dans cette affaire. «Si on commence à dire qu'on ne posera pas de questions en fonction de l'origine ethnique de la personne, ou va-t-on?», s'est-il interrogé.

M. Duceppe croit néanmoins qu'il y a toujours nécessité de mener une enquête sur la présence du couple Amodeo au Canada.

Par contre, l'Alliance canadienne a maintenu le cap. Le leader Stockwell Day n'est pas satisfait: il croit qu'il reste encore beaucoup trop de zones d'ombre. Ainsi, il ne comprend pas que Mme Amodeo se soit adressée au bureau de M. Gagliano alors que son propre député, Yvon Charbonneau, offre des services en italien à ses commettants.

«Pourquoi Mme Amodeo croyait-elle obtenir un traitement spécial de la part du ministre plutôt que de son député?», a-t-il demandé à la Chambre des communes.

M. Gagliano a répété qu'il ne connaissait pas le couple.

Ce n'est pas la première fois que le ministre est la cible d'allégations de la sorte. En 1994, il avait été placé dans l'embarras à la suite de révélations à propos de la clientèle de son ancien bureau de comptable.

On avait découvert qu'il avait tenu les livres de compagnies appartenant à Agostino Cuntrera, un individu qui avait été impliqué dans le meurtre de l'ancien parrain de la mafia montréalaise, Paolo Violi.

M. Gagliano avait fait un mea-culpa en affirmant qu'il avait commis une erreur de jugement en entretenant des liens d'affaires avec Cuntrera.



Alfonso Gagliano

Pour dénoncer le manque de financement

Journée chômée dans les centres de femmes

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Quatre-vingt-dix centres de femmes répartis dans toute la province ont cessé leurs activités, hier, le temps d'une journée pour dénoncer leur sous-financement tandis qu'au même moment, des représentantes de l'IR des centres de femmes rencontraient la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois. «On est tannées de se faire dire que l'on fait un excellent travail», dit Silvia Martinez, présidente de l'IR, précisant que 83 % des femmes qui utilisent les services des centres sont envoyées par le personnel du réseau de la santé. On demande à la ministre de nous témoigner une reconnaissance financière.

Les demandes de services de soutien et d'information auprès des centres de femmes ont triplé dans les trois dernières années, clame l'organisme, mais le financement, lui, n'a pas suivi. Avec les conditions de travail précaires et l'essoufflement des bénévoles et des militantes, les centres n'arrivent ni à embaucher de nouvelles travailleuses sur une base régulière, ni même à maintenir l'effectif actuel. «L'enjeu est majeur. On se demande quels centres seront encore ouverts d'ici un an», s'inquiète Mme Martinez.

S'appuyant sur l'engagement de la ministre de réviser le financement des centres de femmes, dans la foulée de la Marche des femmes, l'IR réclame de celle-ci un investissement total de l'ordre de neuf millions qui aurait pour effet de hausser la subvention de base à 165 000 \$ par centre. Avec cet argent, chaque centre pourrait recruter quatre travailleuses au salaire de 35 000 \$ alors qu'actuellement, les centres embauchent en moyenne une travailleuse et demie au salaire de 13 000 \$ à 26 000 \$. Les centres, pour leur part, sont subventionnés différemment selon les régions: certaines reçoivent 70 000 \$, d'autres rien, cette disparité s'expliquant par la priorisation qu'en ont fait les Régies régionales de la santé et des services sociaux, dit-on au ministère.

«Il y aura rehaussement pour un certain nombre de centres qui sont en situation précaire», a dit Nicole Bastien, attachée de presse. Mais ce ne sera pas à la hauteur de leurs attentes.

Les centres de femmes dispensent des services de jour et interviennent en matière de violence, de santé mentale et de lutte contre la pauvreté. D'après Mme Martinez, le plan d'action de l'IR mis en branle le 2 février pour sensibiliser le gouvernement à ses revendications est loin d'être terminé. «C'est sûr qu'il va y avoir des actions dans les jours à venir», a-t-elle fait savoir.

Le défi Beethoven



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE PIANISTE montréalais Louis Lortie jouera l'automne prochain à Montréal les 32 sonates pour piano de Beethoven, dans une série de 14 concerts. Accompagné de James Ehnes et Jan Vogler, il s'attaquera également aux 10 sonates pour violon et piano, aux cinq sonates pour violoncelle et piano et aux six trios pour piano, violon et violoncelle. Les concerts auront lieu du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre, à la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau, dans le cadre de l'événement Beethoven plus Lortie, dont le ministre Bernard Landry a accepté la présidence d'honneur.

Auberge Grand-Mère

Un prêt accordé «à la vitesse de la lumière», selon l'Alliance

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La députée de l'Alliance canadienne Val Meredith s'étonne qu'un prêt à l'Auberge Grand-Mère, dans la circonscription du premier ministre Jean Chrétien, ait été approuvé à «la vitesse de la lumière», en l'espace de deux semaines.

Aux Communes, Mme Meredith a laissé entendre qu'un prêt avait été accordé au propriétaire de l'Auberge, Yvon Duhaime, un ami et ex-associé de Jean Chrétien, grâce à l'intervention du député de Shawinigan. De fait, le premier ministre a admis qu'il avait parlé à quelques reprises en 1996 et 1997 au président de la BDC, François Beaudoin. La Banque avait d'abord refusé la demande de M. Duhaime. «Qu'ont fait le premier ministre ou son

bureau pour s'assurer que ces fonds aient été achetés dans ce délai de deux semaines?», s'est enquis Mme Meredith.

Reprenant la raison déjà invoquée par le gouvernement, le vice-premier ministre Herb Gray a déclaré que M. Chrétien avait été lavé de tout soupçon dans cette affaire, à la fois par le conseiller en éthique et par la GRC. La GRC a jugé qu'il n'y avait pas matière à enquête criminelle. «On a confirmé que le premier ministre n'avait pas exercé d'influence induite», a déclaré M. Gray. Je pense qu'elle devrait en tenir compte. Elle devrait reprendre ses questions en s'appuyant sur des faits.

Mais Mme Meredith n'en démord pas. Elle trouve inconcevable qu'un prêt de cette importance ait été accordé à la «vitesse de la lumière» au propriétaire de l'Auberge Grand-Mère, Yvon Duhaime.

Un miracle a sauvé la petite fille gelée

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Un miracle. Voilà comment les deux pédiatres ont qualifié, hier, le retour à la vie de la petite fille de 13 mois retrouvée gelée et cliniquement morte dans la nuit de samedi à dimanche à Edmonton. Le cœur du bébé, qui a passé une partie de la nuit dehors à -20 °C seulement vêtue d'une couche, a cessé de battre pendant près de

deux heures et s'est réanimé avant même que l'équipe de Stollery Children's Hospital d'Edmonton ait pu brancher la petite fille sur un cœur-poumon artificiel. «Qu'un être humain surmonte tant d'obstacles et se réveille comme ça, c'est quelque chose qui vous ramène à l'humilité», a dit le Dr Allen De Caen, en conférence de presse hier.

La petite fille se portait bien et ses fonctions cérébrales ne semblaient pas avoir été affectées. Se-

lon les médecins, la température du corps de l'enfant aurait chuté si rapidement qu'il n'aurait pas souffert d'un manque d'oxygène. Elle souffre toujours d'engelures sévères aux pieds et aux mains, ce qui pourrait mener à l'amputation de certains de ses membres.

Le bambin devra aussi être surveillé étroitement afin que l'on puisse détecter rapidement toute forme de difficultés d'apprentissage, de troubles de mémoire ou de capaci-

tés linguistiques qui pourraient survenir des suites de cet événement.

On ignorait encore comment l'enfant avait pu sortir de la maison. Le bébé dormait avec sa mère chez une amie. Vers 3 heures, la mère s'est réveillée pour s'apercevoir que son enfant n'était plus auprès d'elle; elle l'a alors découverte couchée à plat ventre dans la neige. Aucune accusation de mauvais traitements ne serait portée contre la mère de l'enfant.

À l'aube du XXI^e siècle: des enjeux pour les sciences de la gestion

Gilles SIMARD
Michel G. BÉDARD

Guérin universitaire 3^e millénaire

À l'aube du XXI^e siècle: des enjeux pour les sciences de la gestion

Une réflexion globale.

358 pages - 34,65 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Grand solde d'hiver

50% et plus

Costumes d'automne 100% laine Importés d'Italie	Rég: 950\$ Solde 399\$
Vestes-Blasiers 100% laine Importés d'Italie	Rég: 695\$ Solde 299\$
Pantalons 100% laine Importés d'Italie	Rég: 195\$ Solde 99\$
Cravates 100% soie Importées d'Italie	Rég: 95\$ Solde 40\$

Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME
1118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Camps d'été

Camp Wabikon

Le camp international pour filles et garçons de 6-17 ans
Les sessions de 10 jours, 3 et 6 semaines
Service d'activités de Montréal et d'Ottawa
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références de Québec

Programme Complet
Excursion De Canoë
Apprentissage De L'anglais
Programme De Formation

info@wabikon.com
www.wabikon.com

(416) 483-3172

Pour réservation publicitaire, contacter Jacques Nadeau
au (514) 985-3322

JEAN BOURGET

BOUTIQUE

Enfants des champs

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans • Vêtements de maternité à l'étage

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT
TEL.: 274-2442

É D I T O R I A L

Le testament
Marois

Un peu plus d'un mois après la publication du rapport Clair sur l'organisation et le financement du système de santé et de services sociaux du Québec, la ministre Pauline Marois vient de faire connaître ses intentions. Au demeurant, il s'agit de très bonnes intentions, mais où est l'argent et où sont les détails de ce plan?

Un simple communiqué de presse accompagnait le discours de Mme Marois annonçant ses intentions à la suite de la publication du rapport Clair. Aucun échéancier, aucune évaluation des coûts, rien d'autre que des propos remplis de cette ferme volonté «d'aller de l'avant» pour améliorer les choses. Il faut donc se contenter de boire les paroles de la ministre pour étancher notre soif.

Mme Marois et son collègue, le ministre délégué Gilles Baril, acceptent plusieurs des suggestions les plus fortes de la commission Clair. Ainsi, pour limiter le recours inutile aux urgences des hôpitaux et assurer un meilleur suivi des patients, on se propose d'inciter les trois quarts des Québécois à s'inscrire auprès d'un groupe d'omnipraticiens de clinique privée ou de CLSC d'ici quatre ans. De leur côté, en échange d'une forme d'aide à déterminer et d'une rémunération mixte aussi à préciser, ces groupes d'une dizaine de médecins chacun s'engageront à fournir un accès aux services en tout temps pour les patients dont ils auront la responsabilité. La formule emprunte évidemment au principe de la capitation, mais elle se veut plus souple puisqu'elle n'exige pas de regrouper les médecins sous un même toit ou une même organisation.

Il existe quelques expériences-pilotes en cette matière, ici et là au Québec, mais il n'y a pas de formule arrêtée pour le moment et l'on ne sent pas, dans les propos de la ministre, d'urgence en ce sens. Pas plus qu'on ne soupçonne comment seront calculées les dépenses des médecins en administration pour ce service, en coordination du travail, ou encore pour assurer le suivi constant d'une cohorte de patients, jour et nuit, sept jours sur sept. Tout ce qu'on sait, c'est que Québec entend utiliser à cette fin les 35 millions annuels alloués par Ottawa pour les services de première ligne. Sera-ce assez? On n'en sait rien, mais on peut aisément croire que non.

Dans la même veine, la ministre entend accélérer «la mise en place de services continus à l'intention des personnes plus vulnérables, notamment les personnes âgées en perte d'autonomie». On pense évidemment à la généralisation de projets comme celui des Services intégrés aux personnes âgées (SIPA) dans Côte-des-Neiges, où chaque patient est suivi par une personne-ressource qui l'oriente dans le système, selon ses besoins. Là encore, l'idée est excellente et semble avoir prouvé son efficacité, mais on ne sait pas à quel rythme Québec ira de l'avant, quelle formule sera privilégiée ni à quels coûts elle sera implantée à l'échelle de la province. À moins d'en rester encore longtemps à l'étape des projets-pilotes, ce qui serait franchement dommage étant donné le vieillissement de la population et le fait que ces personnes en perte d'autonomie se retrouvent souvent à l'urgence, faute de mieux.

En matière de répartition des médecins sur le territoire, problème chronique s'il en est, on nous annonce que les discussions se poursuivent avec les fédérations de médecins pour que soient assurés les services prioritaires (urgence, santé mentale, maintien à domicile, etc.) et que les nouveaux spécialistes aillent là où l'on a besoin d'eux. Très bien, mais encore? On ajoute que les fonctionnaires du ministère sont en train de préparer des amendements à la Loi de la santé pour donner aux régions régionales le pouvoir d'interdire l'embauche d'un spécialiste dont les services ne seraient pas exigés par le plan d'effectifs de la région. Cette mesure ne viendra pas seule, mais, pour le reste, il faudra patienter.

Quant à la proposition la plus controversée du rapport Clair, soit la création d'une caisse vieillesse capitalisée à même une nouvelle taxe sur les revenus, Mme Marois se contente de nous faire savoir que le projet est toujours à l'étude au gouvernement, tout comme l'implantation de la carte à puce.

Décidément, quelle curieuse sortie publique de la part de la ministre de la Santé! Mme Marois voulait rassurer le milieu de la santé et des services sociaux, qui s'inquiète des suites que le gouvernement entend donner au rapport Clair, et elle a peut-être réussi. Ses intentions rejoignent sensiblement celles de la commission, ce dont on ne peut que se réjouir. En revanche, comment s'empêcher de conclure que voilà une ministre qui s'apprette à changer de portefeuille et qui tient absolument à laisser derrière elle un vent de réformes positives, après des années de crise.

jrnsansfacon@ledevoir.ca



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Dur, dur, la traduction

L'Espagne a une loi sur l'immigration, la *Ley de Extranjeria*. Contrairement à ce qu'écrit l'auteur du texte publié dans *Le Devoir* du 16 février, «*L'Espagne n'est plus "Olé!"*», le titre *Ley de Extranjeria* se traduit par: «Loi de l'étrangeté», et non «Loi de l'étrangeté». Difficile, le métier de traducteur, n'est-ce pas?

Marcel Delisle
Gatineau, 16 février 2001

Une avenue
William-Lyon-Mackenzie?

Le jour anniversaire du 15 février, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal saluait la mémoire des cinq patriotes qui ont été exécutés à Montréal le 15 février 1839 et tenait à y associer celle de tous les patriotes d'ici et d'ailleurs qui sont morts sur l'échafaud ou au cours des combats.

La SSJB saisissait cette occasion pour inviter les autorités municipales des villes du Québec — et tout particulièrement celles de la métropole — à participer à ce devoir de mémoire que nous avons tous envers nos patriotes en donnant à des rues ou à des lieux publics le nom de ceux de nos patriotes qui n'ont pas encore eu droit à cet honneur. A quand une avenue Hindelang, une rue Narbonne à Montréal?

La SSJB tient aussi à rappeler que le combat que menaient alors nos patriotes, loin d'être isolé et désaccordé de son époque, était, au contraire, étroitement apparenté aux luttes qu'ont menées avant, pendant et après, de nombreux patriotes ailleurs en Amérique et dans le monde, et qu'en conséquence il s'agirait qu'il y ait dans nos paysages urbains, à côté de noms de patriotes d'ici, ceux de patriotes d'ailleurs.

A quand, dans notre métropole, une avenue William-Lyon-Mackenzie (chef des rebelles ontariens de 1837-38), une rue Samuel-Lount (exé-

cuté à Toronto en 1838), un boulevard Nathan-Hale (exécuté à New York en 1776) ou une avenue William-Orr (exécuté en Irlande en 1793)?

Guy Bouthillier
Président, SSJBM
Montréal, 14 février 2001

Justice à Michel Dumont!

Michel Dumont vient d'être acquitté... Il avait été condamné en 1992, par la juge Céline Pelletier, à 52 mois de prison pour «violation de la menace d'une arme et menaces de mort». Le système judiciaire vient de rendre un verdict de non-culpabilité. La Justice a-t-elle été rendue? On peut en douter!

Michel Dumont a subi des torts irréparables: dix ans de vie gâchés, un verdict l'affectant gravement dans sa personne et sa réputation, sans compter qu'il a aussi eu à subir la «justice» sauvage de la sous-culture carcérale durant ses années d'emprisonnement. De plus, ce sont aussi ses proches qui ont été gravement affectés par cette «erreur judiciaire», tout particulièrement sa conjointe et ses enfants.

Pour obtenir ne serait-ce que des compensations financières, il devra reprendre le combat face au système judiciaire. Verra-t-on la juge Céline Pelletier démissionner, ou au moins offrir des excuses à Michel Dumont? On sait que ce dernier a offert son pardon à la personne qui l'a désigné comme étant son agresseur, puis s'est rétracté, tandis que le système judiciaire confirmait le verdict de culpabilité émis par la juge.

Michel Dumont mérite toute notre sympathie et notre respect, pour avoir su traverser ces épreuves avec courage et dignité. Il serait à souhaiter que les personnes que nous mandations pour nous représenter dans les systèmes législatif et judiciaire aient autant de stature morale que Michel Dumont.

On peut se demander si Michel Dumont n'a pas été victime, non seulement d'une «erreur», mais aussi et surtout d'un biais du système judiciaire, comme d'autres hommes injustement condamnés dans le même type de

cause (voir entre autres le cas de certains enseignants en éducation physique...). Dans cette situation, pour les victimes du système judiciaire et carcéral, un acquittement est absolument insuffisant.

Cette «tragédie judiciaire» contribue à miner la confiance du public dans un système de «justice» qui est notoirement incompétent dans nombre de domaines soumis à sa juridiction, un système qui, de plus, n'est pas accessible en pratique à la majorité des citoyens, alors qu'il est par ailleurs amplement manipulé par de puissants intérêts.

Yves Claude
Sociologue
23 février 2001

C'est bien meilleur
les chroniques

Je pense que la chronique de Serge Bouchard titrée «Ecrire dans *Le Devoir* nous pose une question. Vrai? Comme lui, d'autres chroniqueurs doivent se la poser. Intérieurement, ils doivent bien se demander: mais qui peut bien nous lire? Je leur dis que nous les lisons. Leurs articles, ceux de Louis-Gilles Francœur, Jean Dion, Odile Tremblay, Josée Blanchette, François Tousignant et d'autres encore, leurs articles, écrits, nous font plaisir.

Ils nous renseignent, nous ouvrent des portes sur des sujets pas toujours connus, nous amènent à nous faire une opinion, tout simplement à réfléchir, souvent à nous amuser. Les lire parfois demande une certaine concentration. Pas mauvais, dites-vous. Nous aussi, on le pense. Alors! Ecrire dans le journal? Sûrement, parce qu'on aime les lire... C'est comme notre pain quotidien, notre vitamine «spirituelle».

Bravo à l'équipe du *Devoir*, en particulier à ses chroniqueurs. La une, c'est bon. Les chroniques, c'est meilleur!
Jean-Paul Sauvé
Repentigny, 20 février 2001

LIBRE OPINION

Possession d'armes à feu et renseignements personnels

CLAIRE JOLY

Consultante auprès de l'Association des tireurs et de l'Union française des amateurs d'armes

La députée Pierrette Venne dénonce l'improvisation dont le gouvernement fait preuve dans l'administration des coûts reliés à la Loi sur les armes à feu (*Le Devoir*, 20 février 2001, p. A 7). De 85 millions de dollars prévus au départ, la facture s'élève maintenant à 489 millions, avant même la pleine entrée en vigueur de la loi.

La solution que propose Mme Venne, la privatisation du processus d'enregistrement des armes, est, en revanche, alarmante. Dans une lettre du 16 février, en réponse au député de Yorkton-Melville, le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada exprime sa vive inquiétude face à ce genre d'éventualité.

D'énormes bases de données

La constitution d'énormes bases de données rendues nécessaires par la loi préoccupe déjà les citoyens troublés par la nature des renseignements personnels qu'ils ont dû divulguer pour obtenir un permis d'arme à feu. Faisant écho aux craintes des observateurs, le Commissaire George Radwanski examine actuellement le formulaire de demande de permis.

Les propriétaires d'armes, qui ont eux-mêmes dû remplir ce questionnaire inquisiteur, saisissant facilement l'ampleur du péril. On leur a demandé de se soumettre à un formulaire indécent comportant des questions comme: «Au cours des cinq dernières années [...], avez-vous subi un traitement à la suite d'une dépression [...]?» (question 19d); «Au cours des deux

dernières années [...], avez-vous vécu [...] une rupture de relation importante [...] perdu votre emploi ou fait faillite» (question 19f).

Il faut apporter des précisions à toute réponse affirmative. La police a le pouvoir discrétionnaire d'enquêter, y compris auprès des voisins, ou d'exiger des détails supplémentaires.

J'ai dû moi-même produire le nom et l'adresse des personnes avec qui j'ai «fait vie commune durant au moins trois mois au cours des deux dernières années». De toute évidence, l'Etat n'est pas tout à fait sorti des chambres à coucher.

Une énorme banque de données concernant environ trois millions de Canadiens sera ainsi constituée. C'est révoltant en soi, mais d'autant plus angoissant à la lumière de la nonchalance dont a l'habitude de faire preuve le gouvernement fédéral en matière de protection des renseignements personnels. Le scandale de la banque de données de Développement et Ressources humaines Canada l'illustre bien.

La protection des renseignements personnels n'est toutefois pas le seul aspect de la loi qui préoccupe les citoyens soucieux des libertés civiles. Les collectionneurs d'armes savent déjà que C-68 inaugure d'inquiétantes pratiques policières, comme des «inspections» sans mandat (article 102 de la Loi sur les armes à feu).

La loi prévoit également la confiscation, au décès de leurs propriétaires, de plusieurs centaines de milliers d'armes dûment enregistrées et détenues légalement, sans compensation aux héritiers.

Le gouvernement tente de justifier l'opération en invoquant les prétendus avantages de la loi en matière de prévention de la criminalité, de la violence ou

du suicide. En fait, les contrôles de 1991 et de 1995, adoptés à la demande du lobby qui s'est constitué après la tragédie de Polytechnique, ne sont qu'hypertrophie législative.

Les armes de poing sont enregistrées au Canada depuis 1934. L'acquisition d'une arme est conditionnelle à l'obtention d'un permis depuis la Loi sur le contrôle des armes de 1977. La police a donc, depuis longtemps, la possibilité de vérifier les antécédents des demandeurs de permis.

Les armes automatiques sont prohibées depuis la même loi. Le processus actuel d'enregistrement des propriétaires de leurs armes vise donc essentiellement de paisibles citoyens qui possédaient des armes de chasse avant 1977, sans nécessairement en avoir acquis depuis.

Des accidents rares

Déjà, en 1993, dans son rapport à la Chambre des communes, le Vérificateur général du Canada critiquait sévèrement le ministère de la Justice pour avoir imposé de nouveaux contrôles sans que l'impact dissuasif de la loi précédente sur le crime ait jamais été établi.

Pour leur part, des études récentes confirment la futilité de la loi de 1991 et de ce genre de mesure en matière de prévention du suicide. Mentionnons celle de Jean Caron, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et chercheur à l'hôpital Douglas de Montréal.

Ses données indiquent que la restriction de l'accès aux armes a entraîné une substitution des méthodes de suicide en faveur de la pendaison dans cette région, surtout chez les jeunes, mais malheureusement pas de diminution de leur nombre.

Quant aux accidents, ils sont rares. Entre 1966 et 1991, c'est-à-dire durant les années où il n'existait aucune loi sur l'entreposage des armes à feu, le nombre de décès accidentels dus aux armes a diminué de 80 % au Canada. Le crédit revient aux campagnes volontaires de sensibilisation des associations de chasseurs et de tireurs sportifs.

L'adoption des lois de 1991 et de 1995 a suscité peu de débat au Québec. C'est néanmoins plus de 500 000 Québécois que le gouvernement considère comme autant de menaces en puissance — y compris pour eux-mêmes —, qui les fiche et qui les oblige à aviser la police quand ils déménagent. Ceux qui avaient l'intention de garder le vieux fusil de chasse rouillé de leur père sans rien dire à personne se ravissent.

L'impossibilité d'acheter des munitions n'est pas la seule conséquence de posséder une arme de chasse sans permis. La publicité télévisée gouvernementale omettait de le préciser, mais les délinquants sont aussi passibles d'une peine de cinq ans de prison. Le 1er janvier, quelques centaines de milliers de paisibles Canadiens ont été transformés instantanément en criminels.

Dans le contexte de la commotion provoquée par le drame de Polytechnique, l'indignation suscitée par les derniers contrôles a eu peu d'échos sur la place publique.

Elle s'est plutôt exprimée en privé. Répétons-le: remettre en question les dernières lois ne cautionne en rien la violence, qu'elle soit dirigée contre des femmes ou des hommes. S'y opposer, ce n'est pas rester indifférent au désespoir des suicidés, et ce n'est pas hausser les épaules quand survient un accident.

IDÉES

Le rapport Clair

Le système de santé dans la mire des assureurs

MARIE-CLAUDE PRÉMONT

Ingénieure et juriste, professeure à la Faculté de droit de l'Université McGill

Première partie de deux textes

M

me Marois rendait publique hier la première phase des suites qu'elle entend donner au rapport Clair. L'accent serait d'abord mis sur la création des Groupes de médecine famille. Le communiqué du Ministère est totalement silencieux quant à la recommandation du rapport concernant le rationnement du panier des services médicaux. On doit pour l'instant se réjouir de la position de la ministre Marois qui, pressée par les questions des journalistes, nous dit que le rationnement ne sera pas nécessaire à court terme. Les questions de fond soulevées par la restructuration des services de première ligne et l'orientation générale du rapport Clair doivent cependant nous inciter à la plus grande prudence. Que nous réserve la deuxième phase d'un éventuel successeur de la ministre actuelle?

Prétendant offrir à notre système de santé la voie de passage à la modernisation, le rapport Clair propose exactement le contraire en nous ramenant à une logique qui précède l'instauration des régimes publics d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie.

L'une des recommandations clé du rapport, dont plusieurs autres découlent, tient au rationnement des services médicaux et hospitaliers assurés par le régime collectif. Le rationnement est présenté comme la contrepartie obligée d'un programme universel qui se plie aux nouvelles réalités contemporaines de la compétition internationale. Le rapport passe sous silence les effets démontrés du rationnement dans les juridictions où il est appliqué.

Je me limiterai à aborder trois thèmes du rapport qui révéleront l'orientation et la nature du *big bang* auquel le Québécois est convié. Le premier texte traite du principe du rationnement du panier de services tandis que le deuxième texte abordera le plaidoyer de l'intégration et de la continuité des services d'une part, et l'appel à un investissement massif dans les systèmes d'information d'autre part.

Le rationnement du panier de services

Comme la maille qui peut défaire tout un tricot, l'introduction du principe du rationnement des services assurés introduit dans le système une faille qui met en péril la structure fondamentale du système. Ce principe fondamental qui explique la performance exceptionnelle du système canadien et québécois dans l'atteinte des objectifs d'équité, de justice et d'efficacité économique (contrairement aux bilans alarmants que tentent de présenter les organismes comme l'Institut Fraser ou son clone québécois, l'Institut économique de Montréal) tient au fait que tous les citoyens ont droit exactement aux mêmes services, peu importe leur statut socio-économique. En corollaire, le professionnel de la santé ne peut, dans le système public actuel, tirer aucun bénéfice monétaire supplémentaire à desservir une clientèle privilégiée.

Les auteurs du rapport veulent se montrer rassurants face à l'imposant et indéfectible attachement de la population québécoise au système public de santé. On nous répète que les grands principes de la Loi canadienne sur la santé ne sont pas remis en question. Selon la Commission, les principes de l'universalité, de l'intégrité, de l'accessibilité, de la gestion publique et de la transférabilité ne sont pas fondamentalement remis en cause et ne devraient faire l'objet que d'une simple modernisation de leur interpréta-

tion. Or, contrairement à ce qui est avancé, c'est plutôt la mise au rancart des principes fondamentaux du système qui devient l'assise de l'ensemble des recommandations de la Commission.

La pierre angulaire de la proposition de la Commission repose sur l'idée simpliste du rationnement du panier de services médicaux dont la faillite à contrôler la progression des coûts a par ailleurs été démontrée, notamment dans l'État de l'Oregon. Les auteurs du rapport qui font du rationnement du panier de services la clef de voûte de leur argumentation auraient dû aussi savoir que cette mécanique prête flanc à une multiplication des contestations judiciaires, qui font l'appât des médias et la détresse des familles. Parmi les cas les plus récents rapportés de l'Oregon, on note la situation tragique d'une jeune fille de 18 ans atteinte de fibrose kystique dont l'état requiert une transplantation combinée de poumons et du foie. Or, ce traitement est placé en-deçà de la ligne rouge de coupure de la liste prioritaire. La mère s'est engagée dans une lutte judiciaire désespérée pour faire couvrir le traitement qui pouvait, selon l'aveu de son médecin, lui offrir une bonne chance de survie. Les médias américains, qui avaient d'abord qualifié le programme de rationnement de «*pioneering, revolutionary*», se sont repliés quelques années plus tard, sur des qualificatifs comme «*controversial*», lorsque se sont multipliées les difficultés du système qui ne pouvait respecter ses promesses.

Les exemples de services qui devraient, selon le rapport, être exclus du panier assuré québécois sont des traitements qui se situent à la fine pointe des technologies de la santé, souvent encore à l'état d'expérimentation (c'est le cas du DAVI: Dispositif d'assistance ventriculaire implantable) et dont les coûts sont jugés prohibitifs s'ils devaient être offerts à tous les citoyens susceptibles d'y être médicalement éligibles.

La mécanique mise en branle par une proposition de désassurance de traitements de pointe créera la déstabilisation du système de santé, qui s'est jusqu'ici révélé remarquablement résistant devant ses opposants. À la seconde qui suit l'annonce de la désassurance, l'assureur privé à but lucratif se présente pour offrir sa protection subsidiaire (pour un coût qui évidemment exclut une part importante de la population) à une clientèle solvable qui préférera la couverture assurantielle à l'angoisse et l'insécurité causées par la crainte (que n'hésiteront pas d'exploiter les assureurs) de se retrouver un jour ou l'autre dans une situation médicale où les traitements dernier cri pourraient être refusés par l'assurance publique.

Une modification juridique qui donne ainsi vie à ce type d'assurance, se transforme en mécanique qui instaure le système à deux ou plusieurs vitesses que le rapport dit rejeter. Les auteurs du rapport reconnaissent le danger et, prétendant y apporter une réponse, ne proposent rien de moins que le remplacement de l'impôt public par un impôt privé payé directement dans les coffres des assureurs privés et des fournisseurs de services médicaux nouveau genre. Ce modèle implanté au Québec en 1997 pour l'assurance-médicaments, devient la source de tous les espoirs de la Commission Clair. Les quelques années de ce régime ont déjà démontré qu'il s'accompagnait d'un accroissement sans précédent du prix des médicaments et des primes d'assurances que doivent payer les citoyens enrôlés dans les régimes collectifs liés principalement au travail, ou recueillis par le régime public.

Transformé en consommateur, le patient ne peut pas jouir des libertés préconisées par les tenants du tout-marché, puisque d'une part, la loi l'oblige à s'assurer et que, d'autre part, même si son groupe est partie à la négociation du contrat d'assurance qui se fait entre son employeur et l'assureur, il n'a aucun contrôle sur le coût des biens et services assurés. Pris à l'intérieur d'une mécanique infernale



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les services qui devraient, selon le rapport, être exclus du panier assuré québécois sont des traitements qui se situent à la fine pointe des technologies de la santé.

clairement illustrée par le régime actuel d'assurance-médicaments, il fait les frais d'une lutte entre compagnies pharmaceutiques et grandes sociétés d'assurances privées, toutes deux se situant parmi les industries les plus rentables, qui tentent respectivement de tirer le maximum de cette situation où le citoyen ayant perdu ses droits politiques sur le système de santé, est transformé en consommateur livré pieds et mains liés aux sociétés privées à but lucratif. On voudrait concevoir un système qui garantisse la perte totale de contrôle sur les coûts qu'on ne pourrait imaginer mieux.

Le rationnement du panier de services est donc un accroc fondamental au principe de l'intégrité qui exige que tous les services de santé médicalement nécessaires, fournis par les hôpitaux et les médecins, soient assurés. Le rapport Clair mentionne par ailleurs que l'État ne pourra pas interdire l'accès à des soins désassurés aux personnes qui voudront se les payer, allant même jusqu'à en faire un droit fondamental. Il est révélateur que la Commission Clair pose comme droit fondamental le droit d'acheter sur le marché des services qui, pour des raisons de droit de citoyenneté, ont été exclus du marché québécois depuis 1971. Le principe de l'universalité est balancé et, avec lui, celui de l'accessibilité, c'est-à-dire les mêmes soins pour tous sans surfacturation. L'obligation de gestion publique sans but lucratif est aussi banalisée lorsqu'on sait que les assurances collectives, sans doute tôt transformées en assurances obligatoires privées, comme le Québec l'a fait pour les médicaments, deviendront source de revenus et profits pour l'assureur privé à but lucratif dont le rôle gestionnaire devient inextricablement lié à celui de l'assureur public (ce qui nous mène à la deuxième idée de l'intégration des services). Le rapport va même jusqu'à recommander la création de sociétés d'économie mixte (privé-public) et le déploiement de cliniques privées (qui pourraient être à but lucratif) qui deviennent le premier point de contact avec le patient.

Donc, contrairement à ce qu'avance le rapport, c'est l'économie entière de la loi canadienne sur la santé qui est modifiée de fond en comble derrière l'appel à la modernisation de son interprétation.

Lettre ouverte à Bernard Landry

Les douze travaux d'un futur premier ministre

SYLVAIN GAUDREAU
Latterrière, circonscription de Dubuc

M

onsieur Landry, Je tiens d'abord à vous féliciter pour votre futur couronnement comme chef du Parti québécois et, par la même occasion, premier ministre du Québec.

La rapidité avec laquelle bon nombre de députés et de ministres vous ont offert leur appui a tué dans l'œuf toute prétention d'autres candidats potentiels comme André Boisclair, François Legault ou Pauline Marois.

Dans son discours de démission, le premier ministre Lucien Bouchard a dit: «*Je me résous à ouvrir aux membres du Parti québécois la possibilité de se donner un chef qui saura, mieux que moi, raffermir le militantisme [...] et faire avancer la cause de la souveraineté [...]*». Je crois que ce message pourtant clair n'a pas été très bien saisi par les sbires qui ont orchestré la pléiade d'appuis publics à votre endroit, sans aucune consultation des membres dans les circonscriptions et en faisant tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter l'inconcevable à leurs yeux, soit une belle et bonne course au leadership.

Pourtant, M. Bouchard lui-même croyait qu'une telle course était une occasion en or de susciter un débat. Il l'a laissé entendre en disant: «*Je vois ainsi dans mon départ l'occasion d'un débat de fond, comme plusieurs le souhaitent, et même le moyen d'un renouveau pour le parti*».

Cela étant dit, exit la course à la direction! D'une façon ou d'une autre, comme vous le prétendez vous-même, une course à la direction n'est pas nécessaire pour avoir un débat de fond. Dont acte.

C'est pourquoi je me permets de vous soumettre quelques questions. En tant que militant du Parti québécois, je me serais attendu à ce que les candidats au leadership de mon parti répondent à ces attentes qui m'apparaissent fondamentales pour l'avenir à la fois du parti, de la souveraineté et du Québec.

Leurs réponses m'auraient permis de faire un choix éclairé. De mon point de vue, chacune de ces questions constitue un chantier en soi pour le prochain premier ministre.

Un programme

Voici donc les douze travaux auxquels je vous convie:

■ Dans le contexte où le message qui est présentement envoyé aux militants du Parti québécois est que leur opinion n'est pas importante dans le choix de leur chef, comment pensez-vous mobiliser ces mêmes militants, en dehors des campagnes de financement?

■ Dans un objectif de lutte contre le cynisme ambiant de la population envers la politique, quelle sera votre contribution dans le renouvellement des comportements politiques actuels, composés trop souvent de manigances et autres manœuvres douteuses?

■ Après que ce soit quelques députés, ministres et conseillers politiques, en lieu et place des militants, qui vous ont donné l'occasion de devenir chef du parti, comment pensez-vous convaincre les citoyens que la souveraineté leur procurera de véritables avantages démocratiques?

■ Selon vous, qu'est-ce que la souveraineté permettra aux Québécois d'aller chercher de plus, sur le plan de la qualité de vie, que ce qui est impossible d'aller chercher dans le cadre de la fédération canadienne actuelle?

■ En quoi le Québec souverain sera-t-il un pays différent des autres si les compétences récupérées du fédéral continuent de réduire le citoyen à la dimension de client?

■ A part la mondialisation des économies, à quels nouveaux enjeux voulez-vous associer la souveraineté du Québec?

■ Quelle réponse voulez-vous offrir aux clientèles d'affaires qui marchandent leur appui à la souveraineté du Québec contre la satisfaction de leurs problèmes particuliers?

■ Selon vous, quel sera le rôle du Québec souverain dans les relations internationales, particulièrement en ce qui concerne les rapports Nord-Sud et le développement d'une culture de la paix?

■ Quel échéancier voulez-vous proposer aux Québécois afin de «vider» une fois pour toute la question nationale, dans le sens du progrès des intérêts du Québec?

■ Après avoir atteint le déficit zéro, avez-vous une stratégie précise pour éliminer ou, à tout le moins, réduire sensiblement la pauvreté au Québec?

■ Comment voulez-vous encourager le rapprochement entre les différentes composantes ethniques du Québec, pour que celles-ci viennent à partager un même esprit d'appartenance?

■ Quel est votre plan pour lutter de façon efficace contre la désintégration des régions qui conduit celles-ci, à terme, à leur extinction démographique?

La course au leadership n'étant pas nécessaire pour faire un débat, je m'attends donc à recevoir réponse à ces questions de la part de mon futur chef à l'occasion de votre tournée dans les différentes régions du Québec.

La mise au rancart des principes fondamentaux du système devient l'assise de l'ensemble des recommandations de la Commission

IDÉES EN MARCHÉ

Que faire du rapport Clair?

Michel Venne
Le Devoir

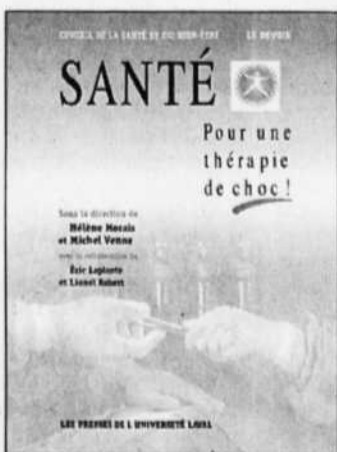
La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, présidée par l'ancien ministre Michel Clair, a présenté un rapport contenant 36 recommandations et 59 propositions en vue de régler les problèmes d'organisation et de financement du système de soins au Québec.

La ministre d'État de la Santé et des Services sociaux, Mme Pauline Marois, a offert hier ses premières réactions à ce volumineux rapport qui fut généralement bien accueilli par les groupes concernés, bien que la commission ait suscité quelques craintes quant au risque de glissement du système vers une forme ou une autre de privatisation des services ou du financement. Mais il reste encore beaucoup d'espace pour la discussion autour des suites à donner aux recommandations.

Durant les mois d'automne, la présidente du Conseil de la santé et du bien-être du Québec, Mme Hélène Morais, avait proposé au *Devoir* de

publier une série d'articles pour alimenter un débat qui sorte des sentiers battus. Nous nous sommes conjointement mis à l'œuvre et nous avons demandé à plus d'une vingtaine d'experts parmi les meilleurs du Québec d'explorer pour nos lecteurs toutes les dimensions du problème.

Il allait de soi que l'éternel débat privé-public tournait court. Il fallait d'abord se rappeler les finalités d'un système public de santé. Il fallait aussi démythifier l'importance du vieillissement de la population comme cause de la hausse des coûts du système. Il y avait lieu de mettre la population devant l'évidence: le développement des technologies toujours plus performantes et toujours plus coûteuses, y compris les nouveaux médicaments et, bientôt, les thérapies géniques, créent sur le système une pression ahurissante et placeront les prochaines générations devant des choix déchirants. Nous avons aussi demandé à plusieurs auteurs de nous parler de solutions applicables pour rendre le système plus productif, tout en le rendant plus accessible et en contrôlant les coûts.



Cette collection de textes a été rassemblée dans un livre qui porte le même titre que la série elle-même: *Santé. Pour une thérapie de choc!*, publié aux Presses de l'Université Laval. Le livre permettra à quiconque veut comprendre les enjeux auxquels le rapport Clair veut répondre, de le faire en consultant des textes écrits certes par des spécialistes,

mais dans une forme accessible pour le simple citoyen.

Ce livre sera lancé vendredi 2 mars à l'occasion d'un colloque organisé à Montréal par le Conseil de la santé et du bien-être. M. Clair viendra y expliquer les grandes lignes du rapport. La ministre Pauline Marois y prendra la parole. Jean-Pierre Duplantier, qui était membre de la Commission Rochon, tracera un parallèle entre le rapport Rochon et le rapport Clair. Plusieurs spécialistes viendront discuter de l'évolution des coûts du système, de sa gouvernance et de ce qui doit être changé dans la première ligne de services.

Le Conseil a aussi invité les auteurs de trois études inédites (sur la place du privé, sur l'impact du vieillissement de la population et sur la participation de la population) à rendre leurs conclusions publiques.

■ Sur Internet, vous trouverez le rapport de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux à l'adresse suivante: www.cessss.gouv.qc.ca

■ Information sur le colloque: (418) 643-3040.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle (science), Benoît Mungier (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Carneau (cartooniste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duches et Christine Dumazet (relateurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargen (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Montpetit (livres), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti, Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Pettit (commissaire); à la documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Lapointe (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Claudine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétariat). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Gylaine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachel-Éléonore Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétariat administrative), Danielle Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Déchets toxiques

Le Québec et l'Ontario servent de poubelles au crime organisé

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le crime organisé nord-américain pourrait utiliser le Québec et l'Ontario pour se débarrasser de déchets dangereux importés des États-Unis, selon un rapport d'Environnement Canada publié hier par *The Ottawa Citizen*.

Ce marché noir des toxiques, qui rapporterait des millions de dollars en profits illicites, échappait à peu près totalement aux autorités fédérales en 1998, en particulier à Environnement Canada, qui ne comptait alors que trois inspecteurs pour surveiller les frontières, précise le rapport daté de 1999. Les inspections et les échantillonnages des cargaisons qui entrent aux ports, qui passent les douanes routières ou ferroviaires sont à peu près inexistantes, précise le document.

Depuis, cependant, la situation se serait quelque peu améliorée. Environnement Canada a porté à 108 le nombre de ses inspecteurs sur le terrain alors que le rapport en question évalue les besoins à 200. Ce ministère fédéral a aussi mis sur pied une unité de renseignement juste au moment où le Québec, de son côté, réduisait considérablement les effectifs de sa police verte.

Le Canada importe énormément de déchets toxiques des États-Unis, soit environ 540 000 tonnes par année. Un marché aussi important favorise les déversements illégaux dans la nature par des entrepreneurs véreux, parfois acquinés avec la pègre, qui se font évidemment payer au tarif d'un traitement sécuritaire par les expéditeurs américains.

Le rapport d'Environnement Canada précise que ce ministère fédéral avait en 1998 des informations l'autorisant à penser qu'un tel trafic de toxiques existe entre les deux pays et que certains importateurs ou gestionnaires de déchets étaient apparentés à des éléments du crime organisé, bien installé dans ce marché du côté américain.

Début des travaux sur la réforme du Code du travail

PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour les représentants patronaux, le projet de loi 182 modifiant le Code du travail ne va pas assez loin; pour les porte-parole syndicaux, il est beaucoup trop audacieux ou ambitieux.

D'un côté comme de l'autre, les représentants de ces deux mondes se retrouveront, à compter d'aujourd'hui, devant la ministre d'État à l'emploi et au travail Diane Lemieux et les députés membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail pour justement défendre leur point de vue.

Les grands objectifs retenus par le gouvernement dans cette réforme sont d'abord de déjudicialiser les relations de travail en instaurant des modes de règlement des litiges plus souples; de mettre en place une Commission des relations de travail pour remplacer le Tribunal du travail et le Bureau du Commissaire général du travail et d'améliorer le traitement des requêtes en accréditation.

Un autre objectif primordial est de modifier l'article 46, qui encadre l'article 45 sur la sous-traitance sans pour autant, affirme le ministre, toucher à la protection des droits des salariés.

Les modifications proposées visent aussi à redéfinir les droits des travailleurs autonomes et des entrepreneurs ou prestataires de services dépendants.

Parce que le projet de loi 182 n'a pas jugé bon d'exclure la sous-traitance de l'article 45, par exemple, les patrons estiment qu'on met en péril la capacité concurrentielle des entreprises québécoises.

Par contre, à la FTQ, comme à la CSN, la réforme proposée, en accordant la possibilité pour un employeur de négocier la sous-traitance, conduira à la longue à la banalisation du syndicat.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur la Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LANDRY

SUIITE DE LA PAGE 1

réserve pour les prochains mois les véritables changements. De plus, il est en train de mettre son équipe politique en place.

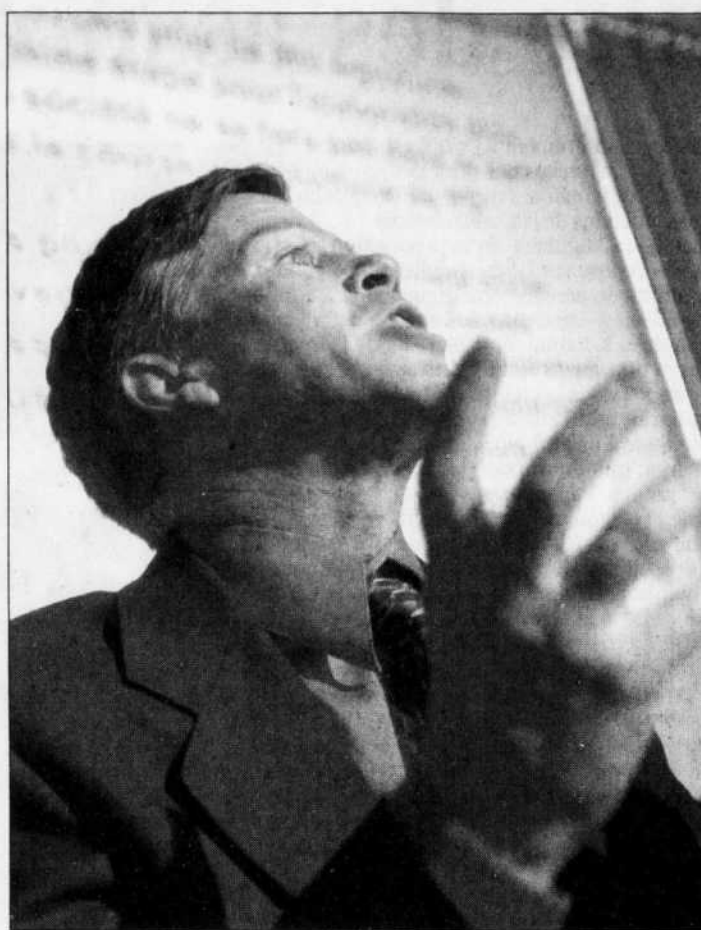
Ainsi, comme l'a appris *Le Devoir*, Jacques Wilkins s'occupera des communications au cabinet du premier ministre. Sous-ministre-adjoint au ministère de la Santé, M. Wilkins a travaillé au Conseil du trésor lors de la dernière série de négociations des secteurs public et parapublic. Auparavant, il était responsable des communications du CHUM. Joint en début de soirée, M. Wilkins a reconnu avoir été sollicité et a précisé que sa décision serait prise aujourd'hui ou demain.

Plus aucun obstacle n'entrave désormais la voie de Bernard Landry menant à la tête du Parti québécois. Hier, le seul adversaire de M. Landry, Jean Ouimet, a officiellement baissé les bras. Il n'a réussi qu'à obtenir 816 des 1000 signatures de membres du PQ pour être candidat.

L'ancien chef du Parti vert, qui avait eu dimanche une discussion avec Bernard Landry concernant son possible retrait de la course, a tout de même décidé de participer à l'élaboration d'un projet de société. Puisqu'il n'a pas provoqué la course au leadership et ainsi le débat qu'il souhaitait au sein du Parti québécois, sa contribution passera par un site Internet.

En réaction, M. Landry a affirmé ne s'être «jamais vraiment senti menacé, en toute modestie». Il a de plus ajouté qu'il ne fallait pas voir dans l'absence d'une lutte le symptôme d'un manque de débats au sein du PQ.

La cérémonie d'intronisation de Bernard Landry est prévue vendredi soir prochain, la veille du conseil national que le PQ tient à Saint-Hyacinthe. Dans les jours qui suivront, le ministre des Finances déléguera ses fonctions pour succéder au premier ministre Lucien Bouchard. La date de son assermentation dépendra de celle choisie par M. Bouchard pour quitter officiellement son



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Ouimet a officiellement renoncé hier à être candidat contre Bernard Landry puisqu'il n'a réussi à obtenir que 816 des 1000 signatures de membres du PQ nécessaires.

poste. Cela devrait tourner autour du 7 mars.

M. Landry, qui a effectué une tournée des régions du Québec, entend bien continuer à consacrer son énergie à parler de souveraineté. Il se dit pressé de régler la question, martelant que le Québec n'est pas une société distincte mais une nation.

Il aura toutefois fort à faire pour augmenter le nombre de membres au parti. M. Landry a reconnu que l'effectif péquiste avait chuté au même niveau qu'en 1986. Si en 1982, le Parti québécois comptait quelque 300 000 membres, sous le règne de M.

Johnson, il en avait moins de 50 000. «C'est arrivé du temps d'un de mes prédécesseurs, Pierre-Marc Johnson et, quand Parizeau est arrivé, tout ça est reparti vers le haut. J'espère pouvoir faire la même chose», a dit M. Landry.

Ce dernier a fait ces déclarations à la sortie d'une conférence de presse annonçant la tenue d'un festival Beethoven l'automne prochain. M. Landry participait à l'événement alors qu'il sera le président d'honneur du festival. Il a d'ailleurs souligné qu'il écoutait ces temps-ci la symphonie n° 5 du compositeur, «la symphonie du destin».

MAROIS

Les médecins espèrent l'aide du gouvernement pour informatiser leurs cabinets et financer l'embauche d'infirmières

SUIITE DE LA PAGE 1

son rapport sur la réorganisation et le financement du système de santé.

Québec entend donc donner rapidement naissance à ces groupes de médecine familiale qui regrouperont tant des médecins de cabinet que de CLSC, des infirmières, et, au besoin, d'autres professionnels de la santé. Accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ces réseaux, seraient reliés à un réseau informatique donnant accès en temps réel à des résultats de tests diagnostiques et éventuellement aux dossiers de patients. «Ces groupes devront établir des plans de services ce qui leur permettra d'assurer une garde», a indiqué la ministre, précisant que cet accès continu pourra être assuré tant par un médecin qu'une infirmière.

La ministre Marois est cependant restée assez vague sur le financement de ce projet d'envergure, dont l'équivalent a coûté environ 250 millions en Ontario. «Il y a des sommes en investissements nécessaires. [Mais] les remboursements se feront au cours des années, car il n'y aura plus de doubles gestes qui seront faits. Nous pensons assurer la suite de ces choses avec les crédits dont nous disposons», a-t-elle indiqué, ajoutant qu'une somme de 140 millions, octroyée par Ottawa, était déjà prévue à cette fin. La ministre évalue à «quelques dizaines de millions» le coût du branchement de ces groupes de médecine à un système informatisé.

Québec mise donc sur les économies et les gains d'efficacité pour financer ces groupes de médecine familiale, qui mettront fin au règne de la médecine du «sans rendez-vous» et du «magasinage» de médecins par les patients. Les médecins seront dorénavant en partie payés en fonction du nombre de patients inscrits à leur cabinet. Pour ce qui est des services médicaux spécialisés, la ministre veut mieux répartir les effectifs en région et adoptera à cette fin un règlement pour forcer les diplômés à travailler là où les besoins se feront sentir.

Ce projet a été fort bien accueilli dans le vaste réseau de la santé hier, même si le départ fort probable de Pauline Marois vers un autre ministère et l'absence d'engagements financiers concrets ont fait sourcilier les principaux intéressés. «Notre seule réserve concerne le financement. Tout ça reste au niveau des intentions, d'autant plus qu'on ignore qui sera aux commandes du ministère de la Santé. S'il n'y a pas d'investissements tout de suite, ça ne se fera pas. Avant qu'on arrive à des économies, ça peut prendre des années», a indiqué hier le D^r Jean Rodrigue, porte-parole de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Les médecins espèrent l'aide du gouvernement pour informatiser leurs cabinets et financer l'embauche d'infirmières. A ce chapitre, Pauline Marois a indiqué que Québec envisageait de faire des subventions à l'informatisation un incitatif de taille pour amener les médecins à adhérer à ces groupes de médecine familiale.

Quant au problème que pourrait représenter la pénurie de médecins, la ministre Marois n'y voit pas un frein à la naissance de ces groupes multidisciplinaires. «Il faudra admettre plus de médecins, mais je crois que si nous sommes capables de réorganiser nos services avec les médecins de famille, nous réduirons le nombre de médecins nécessaires pour donner les services à la popula-

tion», a-t-elle fait valoir, ajoutant que les admissions en médecine avaient augmenté de 25 % depuis deux ans, mais qu'il faudra «aller plus loin».

Caisse-vieillesse

Par ailleurs, Québec n'a pas encore pris position sur la création d'une caisse-vieillesse, financée à même une cotisation des contribuables pour assurer le financement futur des services de longue durée et des soins à domicile pour la population âgée. «J'ai demandé une évaluation complète à un comité. Il faut que d'ici à six mois nous ayons clarifié cette question», a dit la ministre.

Mais pour plusieurs groupes et syndicats opposés à l'idée, dont la CSQ, cette caisse ne constituerait qu'une nouvelle forme d'impôt déguisé. «Aujourd'hui comme dans six mois, cette caisse serait carrément une deuxième façon de piger dans les poches des contribuables, alors qu'ils paient déjà des impôts pour les services de santé et les services sociaux», a soutenu hier Monique Richard, présidente de la Centrale des syndicats du Québec.

Toujours pour faciliter les services aux personnes âgées, Québec veut donner vie à des réseaux de services intégrés, semblables à ceux testés à Montréal dans le cadre du projet SIPA et dans certaines régions, pour assurer la prise en charge et un meilleur suivi des personnes âgées.

Du côté des services à la jeunesse, le ministre délégué à la Protection de la Jeunesse Gilles Baril, lui aussi pressenti à d'autres fonctions, a signalé son intention de laisser au réseau un projet de refonte de la loi sur la Protection de la Jeunesse qui limitera les interventions des centres jeunesse aux cas d'exception et laissera aux CLSC les services de prévention et de première ligne.

Perçues comme le legs de la ministre Marois au réseau de la santé, ces intentions ministérielles ont reçu un accueil très favorable de la Conférence des régions régionales de la Santé, de l'Association des centres jeunesse du Québec et des directions de la santé publiques à l'échelle de la province.

Des bémols se sont toutefois fait entendre du côté de l'Association des régions du Québec qui juge que la ministre devrait profiter de cette réorganisation des services médicaux pour revoir le rôle et les pouvoirs des régions régionales de la Santé. A ce chapitre, la ministre Marois a déjà annoncé le dépôt d'un projet de loi, lors de la prochaine session parlementaire, pour clarifier la responsabilité des différents partenaires du réseau.

Les grandes centrales, comme la CSN et la FTQ, voient pour leur part d'un mauvais œil le rôle grandissant donné aux cabinets de médecins dans la refonte des services de première ligne, au détriment des CLSC. «Les regroupements de médecins de famille devraient au moins être "imputables" devant une instance publique clairement désignée», a fait valoir la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher.

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), bien que venue à l'idée des groupes de médecine familiale, se dit fort déçu du silence de la ministre devant l'essoufflement de employés du réseau, alors que le rapport Clair consacrait tout un chapitre à la revalorisation du personnel. «Il y a là un oubli inquiétant», a noté Daniel Adam, président de l'AHQ.

SCANDALE

SUIITE DE LA PAGE 1

tout le monde... à condition d'en avoir les moyens, ce qui est un autre sujet. Le bon, la brute ou le truand peut s'adresser aux tribunaux afin de faire respecter ses droits en ayant la certitude que sa cause sera jugée au mérite. Un telle impartialité érigée en système rassure plus qu'elle ne scandalise... même si les buts poursuivis par les Hells Angels (l'enrichissement par toutes les formes de violences et trafics nécessaires) sont indéfendables.

Le scandale n'est pas que Maurice Boucher et ses semblables utilisent le système de justice pour arriver à leurs fins, mais bien que la justice n'arrive pas à les ébranler. Que Maurice Boucher soit emprisonné ou non ne change rien aux activités florissantes des Hells Angels. Ils s'enrichissent en écrasant la concurrence et en se moquant des policiers.

L'escouade régionale mixte de Montréal a épinglé récemment cinq membres des Nomads (escouade de guerre des Hells), deux de leurs «prospects» et un membre des Rockers (filiale des Hells) pour possession

Ils s'enrichissent en écrasant la concurrence et en se moquant des policiers.

Hormis quelques rares exceptions, les enquêteurs n'arrivent pas à s'attaquer à la racine du crime, à ébranler les têtes dirigeantes des organisations criminelles. Maurice Boucher est certes en attente d'un second procès pour meurtre. Mais la preuve contre lui n'est guère différente de celle présentée à son premier procès. En d'autres mots, les chances de la Couronne sont minces.

À Edmonton, les tribulations du sergent d'état-major de la GRC Bob Stenhouse jettent un éclairage particulier sur le travail des policiers. M. Stenhouse est accusé d'interne d'avoir divulgué des informations sans permission au journaliste Yves Lavigne. Il risque le congédiement. Les documents sont très compromettants, ils exposent la stratégie nationale de la GRC en matière de lutte contre les bandes de motards: utiliser les médias pour effrayer la population et soutirer plus d'argent à Ottawa.

Bob Stenhouse soutient que la lutte contre les motards est compromise par la bureaucratie, les conflits de juridictions et les guerres intestines à la GRC. L'émission d'affaires publiques *The Fifth Estate* a exposé et corroboré sa version des faits dans un récent reportage. Un ex-policier de la GRC de l'Ouest canadien y explique qu'il a quitté son emploi parce qu'il était dégoûté de l'inaction.

Dans ses nombreuses déclarations, le sergent d'état-major Bob Stenhouse a exprimé le souhait que les ressources policières de l'Alberta (escouade antidrogue, service de renseignement, produits de la criminalité et police communautaire) se regroupent afin de livrer bataille à armes égales contre les membres du crime organisé.

L'union fait la force, dit l'adage. Mais la police n'est pas une force comme les autres. C'est vrai dans l'Ouest comme ailleurs au Canada. Le lancement du Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), hier à Montréal, devrait suffire à nous le rappeler.

Le SRCQ vient remplacer au bout de trois ans d'efforts le Bureau de renseignements du Québec sur le crime organisé. L'instance n'était pas très appréciée des corps de police municipaux et du SPCUM. La SQ n'y versait pas toutes les informations utiles aux enquêtes ou tardait à la faire... Le problème a déjà été soulevé devant la Commission Poitras.

La couleur de l'uniforme influence encore le travail des policiers tandis que les bonzes du crime organisé ont pris le virage de la mondialisation. Ils vont prospérer dans cette arène sans règle ni loi tant et aussi longtemps que les hommes en bleu, en rouge, en vert se disputent le mérite et l'argent.

BOUCHER

SUIITE DE LA PAGE 1

«comme un poisson dans un aquarium» sans savoir comment passer les temps.

Le D^r Morissette a soutenu en Cour que M. Boucher subit une forme d'isolement social susceptible de provoquer une détérioration de son état de santé mentale. Il a remarqué chez le prisonnier de l'hostilité, de l'irritabilité, une forme de désespoir et des difficultés de concentration. Avec le temps, il est plus que probable que les symptômes iront en augmentant, a prédit le D^r Morissette.

L'avocat de M. Boucher, Jacques Normandeau, craint que cette situation ne prive son client de son droit à une défense pleine et entière. L'isolement risque d'affecter ses capacités physiques et mentales au point de miner sa préparation au procès, a-t-il plaidé.

Dans une décision peu étoffée, le juge Kevin Downs a refusé hier d'acquiescer à la demande de transfert de Maurice Boucher vers une prison ordinaire. «La santé mentale de l'accusé doit être préservée», a-t-il dit, ce pourquoi «les autorités carcérales doivent demeurer vigilantes».

Le juge n'est en revanche pas convaincu que les symptômes observés chez Maurice Boucher résultent uniquement de ses conditions de détention puisque la fiabilité de ses propos n'a pas fait l'objet d'une évaluation par le tribunal. Maurice Boucher n'a pas témoigné dans cette cause, et le juge a dû se fier à l'expertise des psychiatres Louis Morissette et René Fugère pour forger son opinion.

Mandatée par le ministère public, la D^r Fugère a pu observer brièvement Maurice Boucher et a conclu qu'aucun des symptômes observés ne pouvait justifier un transfert. Mme Fugère a souligné que l'hostilité et l'irritabilité observée chez Maurice Boucher pouvaient aussi se manifester chez les détenus incarcérés avec leurs pairs.

En raison de son profil «unique et particulier», le juge Downs a conclu qu'il est justifié de maintenir Maurice Boucher en isolement. «Il se peut qu'il devienne nécessaire de modifier la situation actuelle à la lumière de l'intérêt public et des intérêts fondamentaux de Maurice Boucher», a par contre précisé le juge Downs.

L'avocat Jacques Normandeau a indiqué qu'il se pourrait «probablement en appel» de la décision du juge Downs après en avoir discuté avec son client.